

GUIDE TECHNIQUE



Dimanche 15 Juillet
 2^e Entre Brenne et Montmorillonnais
POULIGNY-SAINT-PIERRE (36)
L'ISLE-JOURDAIN (86)

Lundi 16 Juillet
 12^e Etoile d'Or
VALDIVIENNE (86)
EGUZON (36)

Mardi 17 Juillet
 16^e Souvenir "Rousse-Perrin"
SAINT-SAVIN (86)
LA TRIMOUILLE (86)



SOMMAIRE

INFOS COMC

Le mot du Président / Coordonnées téléphoniques des responsables	Page 3
Les palmarès des épreuves et du Challenge d'Or COMC	Pages 4-5
Les formalités d'accueil et généralités / Informations médicales	Page 6
Les officiels 2018	Page 7
Les dotations de chaque épreuve	Page 8
Les consignes de sécurité	Page 9
Les équipes présentes sur nos épreuves 2018.....	Page 10

ENTRE BRENNE ET MONTMORILLONNAIS

Partenaires officiels d'ENTRE BRENNE ET MONTMORILLONNAIS.....	Page 11
Guide de route FFC.....	Pages 12-13
Engagements / Règlementations.....	Page 14
Permanence / Infos pratiques	Page 15
Avant course.....	Page 16
Après course / Protocole	Page 17
Prix	Page 18
Itinéraire / Horaires	Pages 19 -22
Classements	Page 23
Epreuve (Parcours et profil).....	Page 24
Circuit final (Parcours et profil).....	Page 25
Plan ville Départ (POULIGNY-SAINT-PIERRE)	Page 26
Plan ville Arrivée (L'ISLE-JOURDAIN).....	Page 27
Dispositif de secours.....	Page 28
Organisateurs / Contacts.....	Page 29
Partenaires	Page 30
Règlementation Coupe de France DN1 2018.....	Pages 32-40

ÉTOILE D'OR "GRAND PRIX CENTRE PRESSE - NOUVELLE RÉPUBLIQUE"

Partenaires officiels de l'ÉTOILE D'OR	Page 41
Présentation et coordonnées	Page 42
Liste des opérations de départ	Page 43
Plan des installations de départ (VALDIVIENNE).....	Page 44
Carte du parcours et profil	Page 45
Tableau itinéraire et horaires	Pages 46-47
Circuit final et profil.....	Page 48
Liste des opérations d'arrivée	Page 49
Plan des installations d'arrivée (EGUZON).....	Page 50
Règlement particulier de l'épreuve	Pages 51-52
Règlement du challenge du Meilleur Grimpeur.....	Page 53
Règlement du challenge des Rushs	Page 54

SOUVENIR "ROUSSE-PERRIN"

Partenaires officiels du SOUVENIR "ROUSSE - PERRIN"	Page 55
Présentation et coordonnées	Page 56
Liste des opérations de départ	Page 57
Plan des installations de départ (SAINT-SAVIN)	Page 58
Carte du parcours et profil	Page 59
Tableau itinéraire et horaires	Pages 60-61
Circuit final et profil.....	Page 62
Liste des opérations d'arrivée	Page 63
Plan des installations d'arrivée (LA TRIMOUILLE)	Page 64
Règlement particulier de l'épreuve	Pages 65-66
Règlement du challenge du Meilleur Grimpeur.....	Page 67
Règlement du challenge des Rushs	Page 68

COMC

Courses COMC 2018	Page 69
Organigramme Courses	Page 70
Organigramme COMC	Page 71

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le Comité d'Organisation de Manifestations Cyclistes remercie les municipalités, collectivités, entreprises, artisans, commerçants ainsi que les nombreux bénévoles qui font le maximum pour que ce grand rendez-vous sportif soit réussi.

Je remercie également l'équipe de bénévoles de notre association qui œuvre à mes côtés pour les démarchages de partenaires ainsi que pour la mise en place des épreuves du Challenge d'Or 2018.

Le travail fourni par l'ensemble de mes collaborateurs a permis d'élever le niveau de nos courses cyclistes et de révéler de nombreux champions.

Cette année, trois journées composeront le Challenge d'Or avec les Villes Etapes suivantes :

1^{re} journée : Pouligny-Saint Pierre (36) – L'Isle-Jourdain (86)

2^e journée : Valdivienne (86) – Eguzon (36)

3^e journée : Saint-Savin (86) – La Trimouille (86)

Nous nous évertuerons à écrire de belles pages sportives dans nos beaux territoires avec toujours les mêmes détermination, dynamique et solidarité.

Je vous souhaite un agréable week-end cycliste dans nos contrées de l'Indre et de la Vienne et je vous espère nombreux à encourager nos jeunes champions.

Denis CLÉMENT

Président du COMC et du ROCC Amateur

COORDONNÉES DES RESPONSABLES

Président COMC	: CLÉMENT Denis06 80 01 57 40
Trésorerie COMC	: PHILIPPE Robert06 16 03 01 18
Secrétariat Général	: BIGAUD Yannick06 83 32 15 22
Secrétariat Permanence	: BIGAUD Yannick06 83 32 15 22
Secrétariat Classements	: LAFARGUE Frédéric06 18 01 19 07
Référent Sécurité	: ANTIGNY André06 73 10 61 79
Relations Presse	: BIGAUD Yannick06 83 32 15 22
Relations Équipes	: CLÉMENT Denis06 80 01 57 40
Responsable Caravane Pub	: PHILIPPE Robert06 16 03 01 18
Responsable Chauffeurs Voitures	: RIBARDIERE Jean-Marie...06 14 43 76 16
Responsable Motos	: DAVID Stanislas.....06 72 92 31 69
Responsable Ouverture Course	: BOUILLAUD Franck.....06 76 51 42 73
Responsable Protocole	: VRIET Jean-Marie06 07 74 66 65
Responsable Restauration Départs	: CHARLES Brigitte06 32 43 56 29
Responsable Restauration Arrivées	: LIONNET Jacky06 32 58 97 40
Responsable Villages Partenaires	: MERCIER Francis.....06 81 71 70 31
Responsable Villages Départ	: VRIET Jean-Marie06 07 74 66 65
Responsable Villages Arrivée	: ROULET Philippe.....06 68 87 83 23
Radio Tour	: PECQUENARD Henri06 73 26 51 97
Logistique & Matériel	: COUTANT Jean-Michel.....06 09 18 25 60
Logistique Cycle Poitevin	: BOUTIN Jean-Marie.....06 88 68 01 72
Logistique VCC Trimouillais	: SUIRE Lilian06 88 75 08 49
Logistique US Argenton	: ROULET Philippe.....06 68 87 83 23
Médecins	: Dr MONToux Michel.....06 80 06 55 74 Dr CHAMFLY Véronique ...06 86 55 03 42



LES PALMARÈS DES ÉPREUVES DU COMC

"GRAND PRIX CRISTAL ÉNERGIE"

1984	1 ^{er} Boucanville (VC Amboise)	2 ^e Audoux (ASC Air)	3 ^e Bacle (CA Civray)
1986	1 ^{er} Lemoine (VC La Riche)	2 ^e Friou (CC Vervant)	3 ^e Pitrou (VC La Riche)
1987	1 ^{er} Dubois (VC La Riche)	2 ^e Carlin (ASPTT Paris)	3 ^e Bonnet (ASC Air)
1988	1 ^{er} Friou (CC Vervant)	2 ^e Bodin (UC Guinefort)	3 ^e Barrault (AC Boulogne-Billancourt)
1989	1 ^{er} Barrault (AC Boulogne-Billancourt)	2 ^e Carlin (ASPTT Paris)	3 ^e Delaurier (CC Wasquehal)
1990	1 ^{er} Urbain (CG Orléans)	2 ^e Gillereau (Cycle Poitevin)	3 ^e Eudeline (AC Boulogne-Billancourt)
1991	1 ^{er} Rajch (AS Corbeil-Essonnes)	2 ^e Bolay (CC Varennes-Vauzelles)	3 ^e Boury (ASPTT Paris)
1992	1 ^{er} Bourgeot (AS Corbeil-Essonnes)	2 ^e Rajch (AS Corbeil-Essonnes)	3 ^e Jalabert N. (VS Cahors)
1993	1 ^{er} Bénétteau (Vendée U)	2 ^e Jalabert N. (Vendée U)	3 ^e Auger (ASPTT Paris)
1994	1 ^{er} Bodyk (UC Sayat)	2 ^e Marié (Sélection Poitou-Charentes)	3 ^e Wojciechowski (Bernard Sport)
1995	1 ^{er} Hunt (VC Saint-Quentin)	2 ^e Liévin (UC Châteauroux)	3 ^e Gannat (CC Étupes)
1996	1 ^{er} Cali (CC Étupes)	2 ^e Wadécki (Vendée U)	3 ^e Jenner (US Montauban)
1997	1 ^{er} Gwiazdowski (AC Boulogne-Billancourt)	2 ^e Parent (VC Rouen)	3 ^e Péraudeau (Vendée U)
1998	1 ^{er} Renier (Vendée U)	2 ^e Paumier (Jean Floc'h)	3 ^e Barbara (CC Nogent-sur-Oise)
1999	1 ^{er} Drubay (CC Étupes)	2 ^e Marot (23 La Creuse)	3 ^e Ménégghetti (VC Roubaix)
2000	1 ^{er} Vanhée (VC Roubaix)	2 ^e Grux (EC Saint-Étienne)	3 ^e Lecrosnier (VC Rouen)
2001	1 ^{er} Kaszuba (US Montauban)	2 ^e Ravaleu S. (VC Rouen)	3 ^e Metluschenko (Vellutex)
2002	1 ^{er} Plouhinec (AVC Aix-en-Provence)	2 ^e Morajko (ASPTT Tours)	3 ^e Ravaleu F. (Jean Floc'h)
2003	1 ^{er} Plouhinec (AVC Aix-en-Provence)	2 ^e Hietanen (VC Évreux)	3 ^e Cavet (VC Évreux)
2004	1 ^{er} Luminet (CR4C Roanne)	2 ^e Médérel (UC Châteauroux)	3 ^e Bouchet (CR4C Roanne)
2006	1 ^{er} Torrent (Viña Magna)	2 ^e Drujon M. (Auber 93)	3 ^e Jørgensen (Team Designa Køkken)
2007	1 ^{er} Morizot (Auber 93)	2 ^e Jørgensen Aaen (Team GLS)	3 ^e Clain (Saint-Cyr Tours VL)
2008	1 ^{er} Craven (Team Fidi BC)	2 ^e Bonnafond (Chambéry CF)	3 ^e Marycz (Team Fidi BC)
2009	1 ^{er} Pedersen (Team Capinordic)	2 ^e Retschke (Team Differdange)	3 ^e Vinther (Team Capinordic)
2010	1 ^{er} Jégou (Bretagne -Schuller)	2 ^e Pudans (CR4C Roanne)	3 ^e Girard (Chambéry CF)
2011	1 ^{er} Pioline (CR4C Roanne)	2 ^e Démare (CC Nogent-sur-Oise)	3 ^e Nauleau (Vendée U)
2012	1 ^{er} Coquard (Vendée U)	2 ^e Barguil (CC Étupes)	3 ^e Rossetto (CC Nogent-sur-Oise)
2013	1 ^{er} Daeninck (CC Nogent-sur-Oise)	2 ^e Girard (CR4C Roanne)	3 ^e Renault (Sojasun Espoir)
2014	1 ^{er} Guyot (Armée de Terre)	2 ^e Duval (Roubaix -Lille Métropole)	3 ^e Lalouette (USSA Pavilly -Barentin)
2015	1 ^{er} Rostollan (AVC Aix-en-Provence)	2 ^e Delétang (Océane -Top 16)	3 ^e Grellier (Vendée U)

"TROPHÉE DES CHAMPIONS"

1998	1 ^{er} Thibault (AS Corbeil-Essonnes)	2 ^e Boulet (CC Étupes)	3 ^e Bodyk (Team Besson)
1999	1 ^{er} Sobinski (GSC Blagnac)	2 ^e Planchaud (CG Orléans)	3 ^e Anquetil (USSA Pavilly-Barentin)
2000	1 ^{er} Pofilet (CC Étupes)	2 ^e Cho (Cycle Poitevin)	3 ^e Luminet (CR4C Roanne)
2001	1 ^{er} Lucchini (Vellutex)	2 ^e Gryschenko (Vellutex)	3 ^e Yon (VC Rouen)
2002	1 ^{er} Pivois (UC Châteauroux)	2 ^e Médina (AVC Aix-en-Provence)	3 ^e Champeymont (VC Évreux)
2003	1 ^{er} Champeymont (AVC Aix-en-Provence)	2 ^e Pivois (UC Châteauroux)	3 ^e Cavet (VC Évreux)
2004	1 ^{er} Mainguenaud (Agritubel Loudun)	2 ^e Moncombe (CC Nogent-sur-Oise)	3 ^e Beppu (VC La Pomme)
2006	1 ^{er} Fröhlinger (SC Sarreguémies)	2 ^e Ravaleu F. (Team Bigot)	3 ^e Ravaleu S. (VC Rouen)
2007	1 ^{er} Lalouette (CC Nogent-sur-Oise)	2 ^e Tronet (Roubaix-Lille Métropole)	3 ^e Galland (Auber 93)
2008	1 ^{er} Houanard (Chambéry CF)	2 ^e Tanner (VC La Pomme-Marseille)	3 ^e Vichot (CR4C Roanne)
2009	1 ^{er} Hurel (Vendée U)	2 ^e Jalabert (Agritubel)	3 ^e Pedersen (Team Capinordic)
2010	1 ^{er} Kangert (EC Saint-Étienne)	2 ^e Pineau (Roubaix-Lille Métropole)	3 ^e Foisnet (Team Véranda Rideau)
2011	1 ^{er} Kurek (Cycle Poitevin)	2 ^e Bacon (Auber 93)	3 ^e Colin (Roubaix-Lille Métropole)
2012	1 ^{er} Bichot (Team Véranda Rideau)	2 ^e Gatskiy (Track Astana)	3 ^e Koretzky (La Pomme-Marseille)
2013	1 ^{er} Olejnik M. (USSA Pavilly-Barentin)	2 ^e Vermeulen (Roubaix-Lille Métropole)	3 ^e Rossetto (Big Mat-Auber 93)
2014	1 ^{er} Denz (Chambéry CF)	2 ^e Gerbaud (Océane U-Top 16)	3 ^e Raibaud (CR4C Roanne)
2015	1 ^{er} Cardis (Vendée U)	2 ^e Sauvage (CR4C Roanne)	3 ^e Guillonnet (VC Toucy)
2016	1 ^{er} Lauk (Team Pro Immo)	2 ^e Barbier (VC Rouen)	3 ^e Guglielmi (CR4C Roanne)
2017	1 ^{er} Guglielmi Simon (CR4C Roanne)	2 ^e Chancrin Camille (Bourg en Bresse Ain Cyclisme)	3 ^e Geniets Kévin (Chambéry CF)

"ÉTOILE D'OR - Grand Prix Nouvelle République/Centre Presse"

2007	1 ^{er} Charrier (CC Nogent-sur-Oise)	2 ^e Dupont (RO Saint-Amandoise)	3 ^e Mespoulède (Auber 93)
2008	1 ^{er} Chedhomme (Auber 93)	2 ^e Clain (Saint-Cyr VLAC)	3 ^e Cavet (VC Évreux)
2009	1 ^{er} Vinther (Team Capinordic)	2 ^e Clain (Saint-Cyr Tours VLAC)	3 ^e Hartmann (Bretagne-Schuller)
2010	1 ^{er} Bacquet (Auber 93)	2 ^e Patoux (VC Rouen)	3 ^e Fraissignes (GSC Blagnac)
2011	1 ^{er} Jakin (CC Villeneuve-Saint-Germain)	2 ^e Mansilla (USSA Pavilly-Barentin)	3 ^e Brenterch (AVC Aix-en-Provence)
2012	1 ^{er} Koretzky (La Pomme-Marseille)	2 ^e Nauleau (Vendée U)	3 ^e De Souza (USSA Pavilly-Barentin)
2013	1 ^{er} Tronet (Big Mat-Auber 93)	2 ^e Raid (CC Villeneuve-Saint-Germain)	3 ^e Lalouette (Roubaix -Lille Métropole)
2014	1 ^{er} Rossetto (Big Mat-Auber 93)	2 ^e Jakin (Big Mat-Auber 93)	3 ^e Cornu (Vendée U)
2015	1 ^{er} Maldonado (Auber 93)	2 ^e Gaggia (Zalf-Euromobil)	3 ^e Nömmela (EC Saint-Étienne)
2016	1 ^{er} Sellier (Vendée U)	2 ^e Mary (Sojasun Espoir)	3 ^e Peters (Chambéry CF)
2017	1 ^{er} Schmidt Fabien (Côtes d'Armor)	2 ^e Brunel Alexy (CC Etupes)	3 ^e Patoux Cyrille (VC Pays de Loudéac)

"TOUR DU CANTON DE SAINT-SAVIN" devenu "À TRAVERS LE PAYS MONTMORILLONNAIS"

2011	1 ^{er} Drancourt (ESEG Douai)	2 ^e Sonnery (VC Caladois)	3 ^e Pinel (VC Toucy)
2012	1 ^{er} Fabio (Martigues SC)	2 ^e Thomas (Bourg-en-Bresse Ain Cyclisme)	3 ^e Garcin (VS Hyérois)
2013	1 ^{er} Martinez (La Pomme-Marseille)	2 ^e Moncorgé (VC Vaulx-en-Velin)	3 ^e Tronet (Big Mat-Auber 93)
2014	1 ^{er} Jakin (Big Mat-Auber 93)	2 ^e Barbas (Armée de Terre)	3 ^e Lebreton (Team Peltrax)
2015	1 ^{er} Cabot (VC Toucy)	2 ^e Maurelet (GSC Blagnac-VS 31)	3 ^e Toffali (Zalf-Euromobil)

"CHALLENGE D'OR COMC"

2001	<u>Individuel</u> : 1 ^{er} Kaszuba (US Montauban)	<u>Espoir</u> : 1 ^{er} Gryschenko (Vellutex)	<u>Équipe</u> : 1 ^{ère} Vellutex
2002	<u>Individuel</u> : 1 ^{er} Plouhinec (AVC Aix-en-Provence)	<u>Espoir</u> : 1 ^{er} Morajko (ASPTT Tours)	<u>Équipe</u> : 1 ^{ère} AVC Aix-en-Provence
2003	<u>Individuel</u> : 1 ^{er} Cavet (VC Evreux)	<u>Espoir</u> : 1 ^{er} Arassus (CC Étupes)	<u>Équipe</u> : 1 ^{ère} AVC Aix-en-Provence
2004	<u>Individuel</u> : 1 ^{er} Ermeti (US Palazzago)	<u>Espoir</u> : 1 ^{er} Beppu (VC La Pomme)	<u>Équipe</u> : 1 ^{ère} VC Roubaix
2006	<u>Individuel</u> : 1 ^{er} Blain (AVC Aix-en-Provence)	<u>Espoir</u> : 1 ^{er} Bonnet W. (CC Nogent sur Oise)	
2007	<u>Individuel</u> : 1 ^{er} Galland (Auber 93)	<u>Espoir</u> : 1 ^{er} Kriit (RO Saint-Amandoise)	<u>Équipe</u> : 1 ^{ère} Auber 93
2008	<u>Individuel</u> : 1 ^{er} Houanard (Chambéry CF)	<u>Espoir</u> : 1 ^{er} Houanard (Chambéry CF)	<u>Équipe</u> : 1 ^{ère} Chambéry CF
2009	<u>Individuel</u> : 1 ^{er} Pedersen (Team Capinordic)	<u>Espoir</u> : 1 ^{er} Vinther (Team Capinordic)	<u>Équipe</u> : 1 ^{ère} Team Capinordic
2010	<u>Individuel</u> : 1 ^{er} Drancourt (ESG Douai)	<u>Espoir</u> : 1 ^{er} Damuseau (Chambéry CF)	<u>Équipe</u> : 1 ^{ère} Chambéry CF
2011	<u>Individuel</u> : 1 ^{er} Koretzky (AVC Aix-en-Provence)	<u>Espoir</u> : 1 ^{er} Koretzky (AVC Aix-en-Provence)	<u>Équipe</u> : 1 ^{ère} AVC Aix-en-Provence
2012	<u>Individuel</u> : 1 ^{er} Koretzky (La Pomme-Marseille)	<u>Espoir</u> : 1 ^{er} Koretzky (La Pomme-Marseille)	<u>Équipe</u> : 1 ^{ère} Team Véranda Rideau
2013	<u>Individuel</u> : 1 ^{er} Tronet (Big Mat-Auber 93)	<u>Espoir</u> : 1 ^{er} Moncorgé (VC Vaulx-en-Velin)	<u>Équipe</u> : 1 ^{ère} Big Mat-Auber 93
2014	<u>Individuel</u> : 1 ^{er} Jakin (Big Mat-Auber 93)	<u>Espoir</u> : 1 ^{er} Flet (ESEG Douai)	<u>Équipe</u> : 1 ^{ère} Big Mat-Auber 93
2015	<u>Individuel</u> : 1 ^{er} Maldonado (Auber 93)	<u>Espoir</u> : 1 ^{er} Plantureux (VC Rouen)	<u>Équipe</u> : 1 ^{ère} Auber 93
2016	<u>Individuel</u> : 1 ^{er} Mäoma (EC St Etienne)	<u>Espoir</u> : 1 ^{er} Mäoma (EC St Etienne)	<u>Équipe</u> : 1 ^{ère} Vendée U
2017	<u>Individuel</u> : 1 ^{er} Schmidt Fabien (Côtes d'Armor)	<u>Espoir</u> : 1 ^{er} Guglielmi Simon (CR4C Roanne)	<u>Équipe</u> : 1 ^{ère} Côtes d'Armor U



Etoile d'Or 2017

"SOUVENIR ROUSSE-PERRIN"

2010	1 ^{er} Perrocheau (CA Civray)	2 ^e Damiens B. (Océane-Cycle Poitevin)	3 ^e Brousse (Océane-Cycle Poitevin)
2011	1 ^{er} Plouhinec (Team Véranda Rideau)	2 ^e Clain (Tours Agglo 37)	3 ^e Perrocheau (CA Civray)
2012	1 ^{er} Daeninck (CC Nogent-sur-Oise)	2 ^e Sartis (Océane-Cycle Poitevin)	3 ^e Moulin (Vélophile Naintréenne)
2013	1 ^{er} Racault R. (VS Chartres)	2 ^e Perrocheau (A. PO. GÉ.)	3 ^e Nadon L. (A.PO.GÉ.)
2014	1 ^{er} Moulin (Océane-Top 16)	2 ^e Delpech (Entente Sud-Gascogne)	3 ^e Polus P. (A.PO.GÉ.)
2015	1 ^{er} Delétang (Océane-Top 16)	2 ^e Sinner (Armée de Terre)	3 ^e Brebant (CS Dammarié-les-Lys)
2016	1 ^{er} Maldonado A.(HP BTP Auber 93)	2 ^e Garel (CC Nogent-sur-Oise)	3 ^e Milani (Zalf Euromobil)
2017	1 ^{er} Raid Risto (VCC Rouen 76)	2 ^e Leveau Jérémy (Roubaix Lille Métropole)	3 ^e Maldonado A.(HP BTP Auber 93)

EPREUVES DU CHALLENGE D'OR 2018

FORMALITES D'ACCUEIL

Date de l'épreuve	Dimanche 15 Juillet	Lundi 16 Juillet	Mardi 17 Juillet
Epreuve	2^e Entre Brenne et Montmorillonnais	12^e Etoile d'Or	16^e Souvenir Rousse-Perrin
Départ	POULIGNY-SAINT-PIERRE (36)	VALDIVIENNE (86)	SAINT-SAVIN (86)
Arrivée	L'ISLE-JOURDAIN (86)	EGUZON (36)	LA TRIMOUILLE (86)
Permanence	Samedi 14 Juillet de 16h à 19h Stade Rue Prosper Mérimée 86310 SAINT-SAVIN	Lundi 16 Juillet de 9h à 11h30 Groupe scolaire Les Genêts 86300 VALDIVIENNE	Mardi 17 Juillet de 9h à 11h30 Salle des associations Rue de la Traverse 86310 SAINT-SAVIN
Réunion des directeurs sportifs	Samedi 14 Juillet à 18h Stade Rue Prosper Mérimée 86310 SAINT-SAVIN	Lundi 16 Juillet à 11h Groupe scolaire Les Genêts 86300 VALDIVIENNE	Mardi 17 Juillet à 11h Salle des associations Rue de la Traverse 86310 SAINT-SAVIN

GÉNÉRALITÉS

BADGES

Ouvrant droit à la ligne d'arrivée :

ORGANISATION, PRESSE, OFFICIEL, JURY

N'ouvrant pas droit à la ligne d'arrivée :

INVITE, CARAVANE et autres badges

BANDEAUX VÉHICULES

Tous les véhicules de course, caravane publicitaire, suiveurs, presse et organisation doivent être munis d'un pare-soleil officiel :

« OFFICIEL CHALLENGE D'OR 2018 »

EN CAS D'URGENCE (IN CASE OF EMERGENCY)

Directeur de Course : **Denis CLÉMENT**

☎ **06.80.01.57.40 / 05.49.91.18.51**

16 Rue des Églantiers - 86310 SAINT-GERMAIN

ds.clement@laposte.net - ds.clement@wanadoo.fr

Hôpitaux / Hospitals:



Châteauroux	02.54.29.60.00
Le Blanc	02.54.28.28.28
Limoges	05.55.05.55.55
Montmorillon	05.49.83.83.83
Poitiers	05.49.44.44.44

LES OFFICIELS 2018

Comité d'honneur

François BONNEAU	Président de la Région Centre-Val de Loire
Alain ROUSSET	Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Annick GOMBERT	Conseillère Régionale du Centre-Val de Loire
Reine-Marie WASZAK	Conseillère Régionale Nouvelle Aquitaine
François JOLIVET	Député de l'Indre
Jean-Michel CLÉMENT	Député de la Vienne
Yves BOULOUX	Sénateur de la Vienne
Jean-Paul CHANTEGUET	Président du PNR de la Brenne
Serge DESCOUT	Président du Conseil Départemental de l'Indre
Bruno BELIN	Président du Conseil Départemental de la Vienne
Guillaume DE RUSSÉ	Président Délégué du Conseil Départ. de la Vienne
Florence PETIPEZ	Vice-Présidente CD 36, Commission des Sports
Gérard BLONDEAU	Conseiller Départemental de l'Indre
Françoise PERROT	Conseillère Départementale de l'Indre
Pascale GUITTET	Vice-Présidente du CD 86, Commission des Sports
Marie-Renée DESROSES	Vice-Présidente du CD 86
François BOCK	Conseiller Départemental de la Vienne
Brigitte ABAUX	Conseillère Départementale de la Vienne
Annie LAGRANGE	Présidente de la CdC Vienne et Gartempe
Philippe GOURLAY	Président de la CdC Marche Occitane Val d'Anglin
Vincent MILLAN	Président de la CdC Eguzon Vallée de la Creuse
Roland CAILLAUD	Maire de Pouligny-Saint-Pierre
Jean-Pierre MELON	Maire de l'Isle-Jourdain
Michel BIGEAU	Maire de Valdivienne
Jean-Claude BLIN	Conseiller Départemental de l'Indre – Maire d'Eguzon
Jean-Marie ROUSSE	Maire de Saint-Savin
Richard KRZYZELEWSKI	Maire de La Trimouille
Alain DEFAYE	Directeur Centre Presse / NR 86

Président d'Honneur du Comité d'Organisation

Jacques AUCLERT

Président C.O.M.C.

Denis CLÉMENT

Directeurs Épreuves

Philippe ROULET, Jean-Marie BOUTIN, Lilian SUIRE

Vice-Présidents

André ANTIGNY, Francis MERCIER, Jean-Marie VRIET

Secrétariat Général

Yannick BIGAUD

Trésorerie Générale

Robert PHILIPPE

Caravane Publicitaire

Robert PHILIPPE, Michel VAUZELLE

Invités Parc Auto

Jean-Marie RIBARDIERE, Benoît LAVAUD,
Philippe MICHEAU, Joël PÉRIVIER

Responsable Villages Partenaires

Francis MERCIER

Informatique, Permanence, Classements

Frédéric LAFARGUE (CDF DRAG), Jean-Pierre AUDARD

Photo Finish

STS

Protocoles

Jean-Marie VRIET, Francis MERCIER

Structures Contrôles Anti-Dopage

Michel TARTARIN, Jean-Charles DEVILLE, Philippe ROULET

Responsable Presse

Yannick BIGAUD

Restauration

Brigitte & Christian CHARLES, Dany & Jacky LIONNET
Joël BIOTTEAU, Micheline COURTOIS

Présidents du Jury

Gabriel BERTHELOT (Entre Brenne et Montmorillonnais)
Olivier ROUSSEAU (Étoile d'Or)
Aurélié SIMONNET (Souvenir "Rousse-Perrin")

Membres du Jury (EBM)

Yves NOUHAUD
Stéphanie CATTOEN, Maurice MARLAUD

Membres du Jury (Étoile d'Or)

Aurélié SIMONNET, Alain LAGARDE, Maurice MARLAUD

Membres du Jury (Souvenir "Rousse-Perrin")

Olivier ROUSSEAU, Alain LAGARDE, Maurice MARLAUD

Juges aux arrivées

Alexandre NOUHAUD (Entre Brenne et Montmorillonnais)
Daniel CHEVRIAUX (Étoile d'Or)
Daniel CHEVRIAUX (Souvenir "Rousse-Perrin")

Commissaires motos

Jacques MICHEL, Olivier ROUSSEAU (EBM)
Olivier UVETEAU, Pascal BARADEAU (Étoile d'Or)
Olivier UVETEAU, Pascal BARADEAU (Souvenir "Rousse-Perrin")

Commissaire Balai

Marie-France GODINEAU (EBM, Étoile d'Or, Souvenir "Rousse-Perrin")

Service Médical

Dr Michel MONTOUX, Dr Véronique CHAMFLY
Ambulances HELENE,
Ambulances JEANNETON, Ambulances ISLOISES,
Ambulances FRUCHON, Ambulances ANDRIEUX - BOURCERIE

Radio Tour

Henri PECQUENARD

Ouverture course

Franck BOUILLAUD

Sécurité

Référent sécurité : André ANTIGNY

Responsables motos

Stanislas DAVID, Daniel SOUBISE

Service d'Ordre

Gendarmerie Nationale

Moto Info

L'Échappée

Car Balai

Cycle Poitevin

Speakers

Rémi FILLON, Jérôme DALLOT
Francis BOBIN, Joël MARTIN

Photographes

José VIDAL, Claudine MERCIER,
Yves ROCHER
Régis GARNIER (VéloFotoPro.com)

Villages Départs

Jean-Marie VRIET, Jacky SAUZIN, Jean-Marie RABIS,
Bernard CHARBONNIER, Joël BIOTTEAU,
Jean-Louis LHOMMALABONNE, Gérard CHEZEAUX

Villages Arrivées

Philippe ROULET, Jean-Pierre CARION, Michel TARTARIN,
Agnès BIQUET, Jean-Jacques BONNAL, Rémi COURTOIS

Responsable Matériel

Jean-Michel COUTANT

LES DOTATIONS DE CHAQUE ÉPREUVE

1524 euros - 20 prix

1 ^{er}	305 €	11 ^{ème}	26 €
2 ^{ème}	229 €	12 ^{ème}	23 €
3 ^{ème}	183 €	13 ^{ème}	23 €
4 ^{ème}	152 €	14 ^{ème}	23 €
5 ^{ème}	122 €	15 ^{ème}	18 €
6 ^{ème}	107 €	16 ^{ème}	18 €
7 ^{ème}	84 €	17 ^{ème}	18 €
8 ^{ème}	69 €	18 ^{ème}	18 €
9 ^{ème}	46 €	19 ^{ème}	15 €
10 ^{ème}	30 €	20 ^{ème}	15 €

CHALLENGE DU MEILLEUR GRIMPEUR

Au meilleur grimpeur : **100 €**

CHALLENGE DES RUSHS

Au meilleur sprinter : **100 €**

CHALLENGE PAR ÉQUIPES

À la meilleure équipe : **100 €**

IMPORTANT :

*La présence de l'ensemble des coureurs récompensés est
obligatoire aux protocoles des arrivées*

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

ASSURANCE ACCIDENT

Tous les véhicules devront être assurés pour le risque d'accident au tiers, pour toutes les personnes transportées, et pour toutes dégradations matérielles. Le comité d'organisation décline toute responsabilité pour tout accident dont les pilotes pourraient être causes ou victimes. En cas d'accident survenu sur le parcours pendant l'épreuve, les responsables voudront bien en aviser la permanence dans les 24 h.

À L'ATTENTION DU SERVICE D'ORDRE

Seuls les véhicules munis d'un pare-soleil « OFFICIEL CHALLENGE D'OR 2018 » pourront circuler sur les épreuves et dans le sens de la course uniquement.

Les véhicules autorisés à franchir la ligne d'arrivée sont : ORGANISATION, PRESSE, OFFICIEL, JURY.

RAPPEL

Conformément au règlement en vigueur, tous les véhicules doivent rouler en feux de croisement.

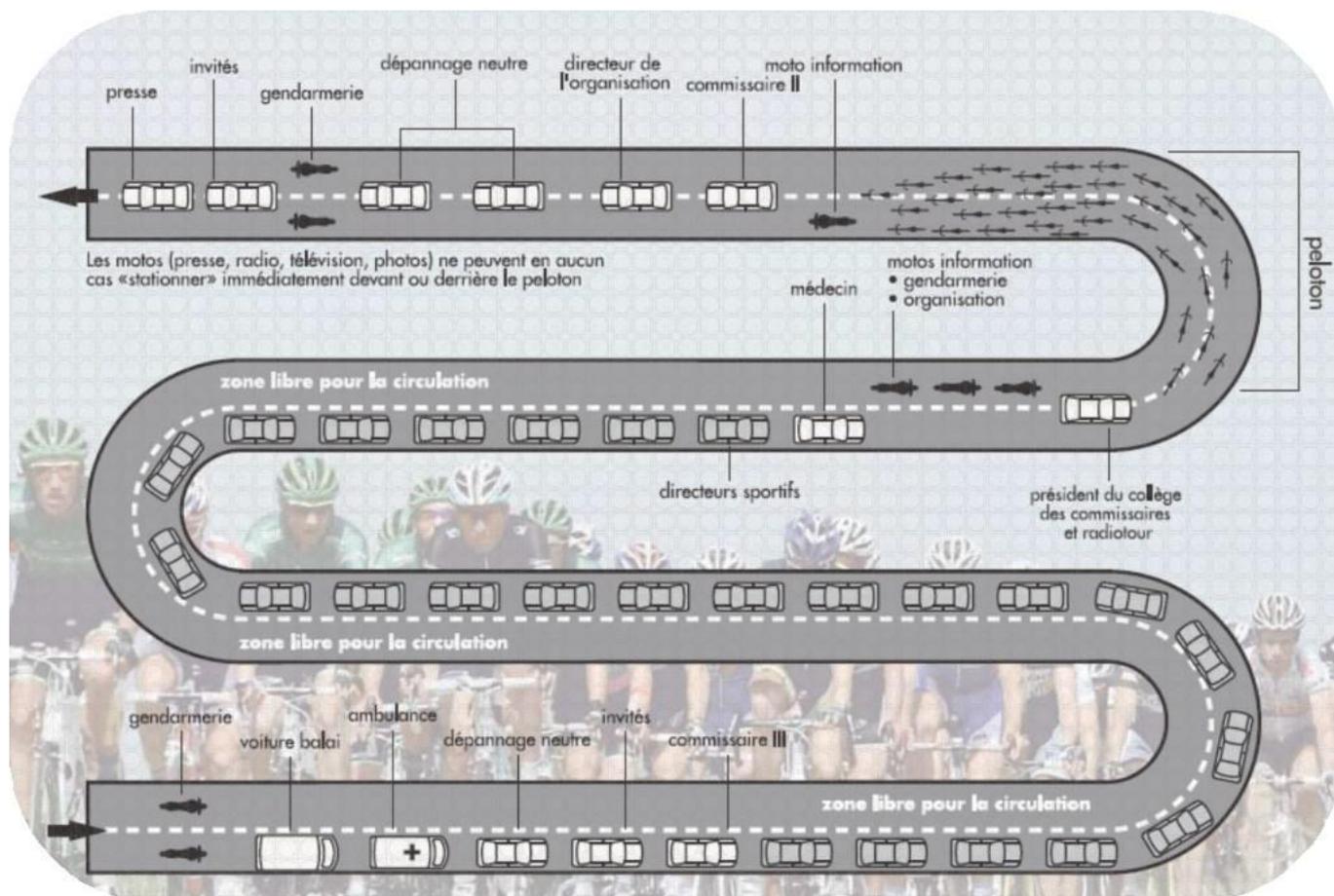
Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tout le monde (conducteurs et passagers).

L'usage du téléphone portable pour le chauffeur est strictement interdit.

À L'ECHELON COURSE

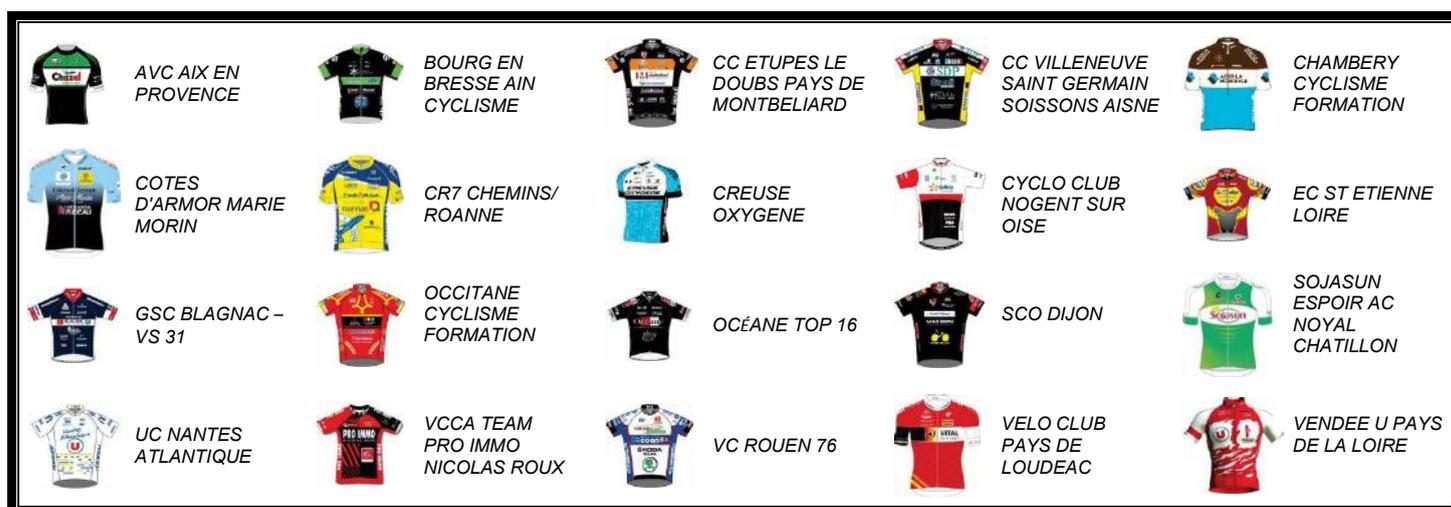
Conformément au règlement en vigueur, tous les pilotes des véhicules (voitures et motos) doivent être licenciés FFC pour la saison 2018.

LE SCHÉMA DE COURSE



LES EQUIPES PRESENTES SUR NOS EPREUVES 2018

DIVISION NATIONALE 1



DIVISION NATIONALE 2



DIVISION NATIONALE 3



EQUIPES ETRANGERES



EQUIPES PROFESSIONNELLES



LE COMC VOUS PRÉSENTE

LA 2^e Entre Brenne et Montmorillonnais



1^e MANCHE DU CHALLENGE D'OR 2018
COMC / CENTRE PRESSE - NOUVELLE RÉPUBLIQUE

AVEC LA COLLABORATION DE

www.directvelo.com et www.velofotopro.com

SOUS LE PARRAINAGE DE :





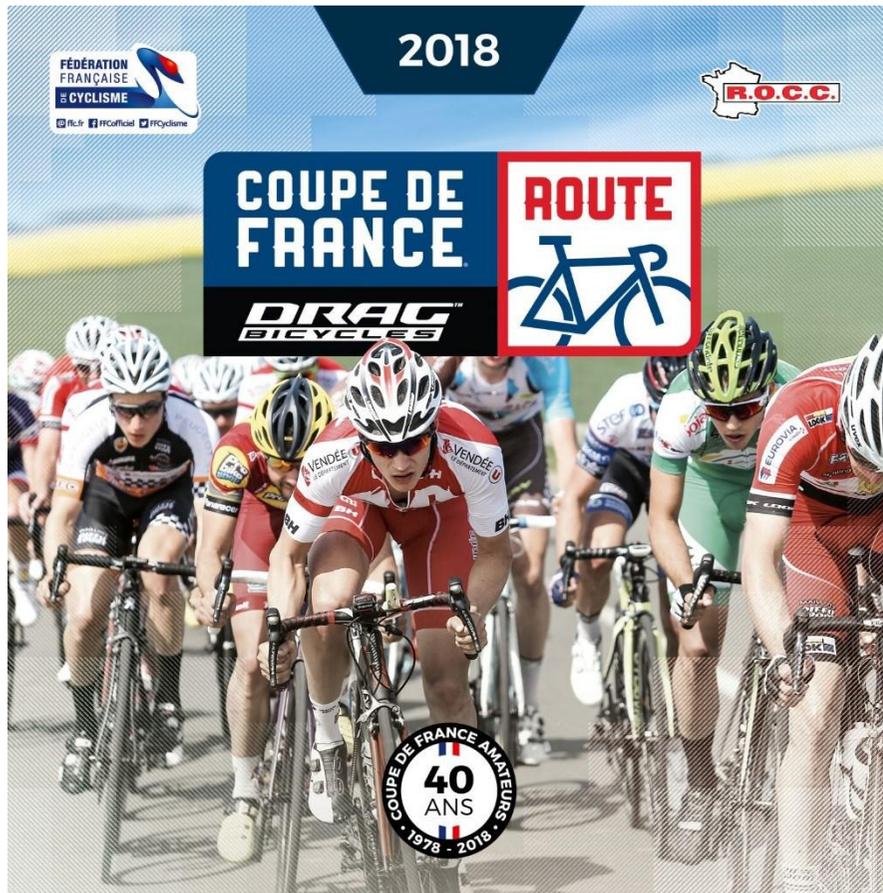
GUIDE DE ROUTE



COUPE DE FRANCE DN1
2^e Entre Brenne et Montmorillonnais

Épreuve en ligne

15 Juillet 2018 – Nouvelle-Aquitaine



COUPE DE FRANCE DN1

2^e Entre Brenne et Montmorillonnais

COMPÉTITION

Engagements / Règlements	14
Permanence / Infos pratiques	15
Avant course / Après course	16
Après course / Protocole	17
Prix	18
Itinéraire / Horaires	19-22
Classements	23
Epreuve (Parcours et profil)	24
Circuit final (Parcours et profil)	25

INFOS PRATIQUES

Plan ville Départ	26
Plan ville Arrivée	27
Dispositif de secours	28
Organisateurs / Contacts	29
Partenaires	30

ANNEXE

Règlementation Coupe de France DN1 2018	32-40
---	-------

ENGAGEMENTS

Participation

Selon l'article 3 du règlement Route Coupe de France Drag Bicycles DN1, la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1 2018 est réservée exclusivement aux clubs de Division Nationale 1.

NB : Une équipe de DN1 qui ne participe pas à une manche de la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1 se verra, en 2019, rétrogradée automatiquement en Division Nationale 2 ou Division Nationale 3 ou se verra retirer son label.

Composition des équipes

Selon l'article 4 du règlement Route Coupe de France Drag Bicycles DN1, l'épreuve se dispute par **équipes de 6 coureurs de 1^{re} catégorie dont deux Français âgés de moins de 26 ans** obligatoirement, les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

Toute participation avec une **équipe incomplète** entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à **moins de quatre coureurs**, l'équipe se verra refuser le départ. Il est bien entendu qu'une équipe de Division Nationale 1, dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ ou absente au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs).

Un coureur intégrant le club **après le 1^{er} Mars 2018**, date de délivrance de la licence, de la double appartenance et/ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer à la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1, qui comptera au classement DN1.

Toute **infraction** entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

ARBITRES

Collège des ARBITRES

Président du Jury : BERTHELOT Gabriel

Commissaire avant : NOUHAUD Yves

Commissaire arrière 1 : CATTOEN Stéphanie

Commissaire arrière 2 : MARLAUD Maurice

Commissaire Balai : GODINEAU Marie-France

Juge Arrivée : NOUHAUD Alexandre

Commissaire Moto 1 : MICHEL Jacques

Commissaire Moto 2 : ROUSSEAU Olivier

Ardoisier : PINEAU Christelle

REGLEMENT

Organisation

L'épreuve **2^e Entre Brenne et Montmorillonnais** est organisée par l' **US Argenton**, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et de la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1 2018. Elle se dispute le 15 Juillet 2018.

Type d'épreuve

L'épreuve compte pour la première manche de la **Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1 2018**. Elle est inscrite au calendrier FFC.

Selon l'article 8 du règlement Route Coupe de France Drag Bicycles DN1, l'épreuve sert de support au classement de la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1. L'épreuve est en classe **Nationale Élite 3.54**.

Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à :

Mairie de l'Isle Jourdain
Local de la Médecine du Travail
4 Avenue Jean Augry
86150 L'ISLE JOURDAIN.

PERMANENCES

Permanence d'avant-course

La **permanence d'avant course** se tiendra comme suit :

Date : Samedi 14 Juillet 2018
Horaire : 16h - 19h

Lieu : Salle du Stade
Rue Prosper Mérimée
86310 SAINT-SAVIN

Contact : Tél : 06.83.32.15.22 - Yannick BIGAUD

Réunion des directeurs sportifs

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du Collège des Arbitres, se tiendra comme suit :

Date : Samedi 14 Juillet 2018
Horaire : 18h

Lieu : Salle du stade
Rue Prosper Mérimée
86310 SAINT-SAVIN

Contact : Tél : 06.83.32.15.22 - Yannick BIGAUD

Permanence de départ

La **permanence de départ** se tiendra comme suit :

Date : Dimanche 15 Juillet 2018
Horaire : 9h - 11h

Lieu : Salle de l'Ancienne Gare
Impasse de la Gare
36300 POULIGNY SAINT PIERRE

Contact : Tél : 06.83.32.15.22 - Yannick BIGAUD

INFOS PRATIQUES

Radio-tour

L'information course sera assurée par la société **L'Échappée**. Les informations courses sont émises sur les fréquences 157,5750.

Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est organisé par l'organisation. Le service est assuré par le moyen de 4 voitures.



AVANT-COURSE

Feuille de départ / Présentation des équipes

Les coureurs devront signer la feuille de départ :

le dimanche 15 Juillet 2018 au podium protocolaire Espace près du stade de Pouligny Saint-Pierre (36300) de 10h45 à 11h25.

Ils devront se présenter par équipe complète, accompagnés de leur directeur sportif.

Rassemblement et Appel des coureurs

Les coureurs devront se présenter sous l'arche du village départ à **11h35**.

Départ fictif

Le départ fictif aura lieu sous l'arche du village départ à **11h50**. Les coureurs partiront pour un tour neutralisé de 9,4 Km jusqu'à la sortie de LE BLANC (D27).

Départ réel

Le départ réel aura lieu à la sortie de LE BLANC (Route de Rosnay) à **12h15** précises.

Flèches et Directions

Les flèches verticales de cette épreuve sont matérialisées par le logo **COMC** de couleur noire sur fond jaune.

De plus, l'épreuve est fléchée au sol par des inscriptions **BM**.



APRÈS-COURSE

Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Jury des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal, doit s'arrêter, remettre ses dossards au commissaire balai et quitter la course.

Dérivations

Une dérivation obligatoire est mise en place pour les véhicules des directeurs sportifs à 250 mètres avant la ligne d'arrivée. Ces voitures sont dérivées à droite (Champ de Foire de L'Isle Jourdain) pour accéder à leur parking.

Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules suivants :

- Voiture Ouvreuse
- Direction de l'Organisation
- Commissaires
- Médecins Officiels
- Commissaire Balai
- Motos Commissaires
- Directeur Sportif du vainqueur s'il arrive détaché avec au moins une minute d'avance

(Article 2.3.006 du règlement UCI).

Une dérivation est mise en place pour les autres véhicules à 150 mètres avant la ligne d'arrivée pour accéder à leur parking.

PROTOCOLE

Présentation

Les coureurs concernés doivent se présenter au protocole d'arrivée en tenue de compétition. Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes.

Coureurs concernés

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole d'arrivée pour la remise des prix :

- Les 3 premiers de l'épreuve
- Les vainqueurs de classements annexes : MG, RUSH, Equipe
- Le meilleur jeune
- Le plus combatif
- Le combiné
- Le fair-play
- Le premier français
- Le premier étranger
- La meilleure équipe du jour
- L'équipe Leader de la Coupe de France des clubs DRAG BICYCLES
- Le protocole du Challenge d'Or (individuel, Espoir, Equipe)

PRIX DE L'ÉPREUVE

1524 € sont remis sur les 20 premiers du classement général.

1 ^{er}	305 €
2 ^{ème}	229 €
3 ^{ème}	183 €
4 ^{ème}	152 €
5 ^{ème}	122 €
6 ^{ème}	107 €
7 ^{ème}	84 €
8 ^{ème}	69 €
9 ^{ème}	46 €
10 ^{ème}	30 €
11 ^{ème}	26 €
12 ^{ème}	23 €
13 ^{ème}	23 €
14 ^{ème}	23 €
15 ^{ème}	18 €
16 ^{ème}	18 €
17 ^{ème}	18 €
18 ^{ème}	18 €
19 ^{ème}	15 €
20 ^{ème}	15 €

PRIX DES CLASSEMENTS

Classement du Meilleur Grimpeur

Le leader du classement des MG sera récompensé par un prix de 100 €.

Classement des Rushs

Le leader du classement des RUSHS sera récompensé par un prix de 100 €.

Classement par équipes

La meilleure équipe sur 3 coureurs au cumul des places recevra une donation de 100€.

2^e Entre Brenne et Montmorillonnais

"6^e manche de la Coupe de France DRAG Bicycles des Clubs de Division Nationale 1"

POULIGNY SAINT PIERRE (36)

L'ISLE JOURDAIN (86)

Dimanche 15 Juillet 2018

Points spécifiques	Classements	Kilométrage			ITINÉRAIRE 194,2 km Épreuve Cycliste Élite Nationale Catégorie 3.54	Heures de passages		
		Partiel	Parcours	À parcourir		Caravane publicitaire	À 44 km/h	Dernier coureur
DJ VD					POULIGNY SAINT PIERRE <u>Lieu de Rassemblement</u> Appel : Espace près du Stade Départ Fictif pour Tour de Présentation par : Route de Mont la Chapelle – VO – Mont la Chapelle – VO – D950 LE BLANC Rue Villebois Mareuil – Boulevard Chanzy – Rue Pierre Colin de Souvigny – Rue Saint Honoré – Place de la Libération – Rue de la République – Rue du Progrès – Rue du 8 Mai 1945 – Rue des Echarçons (D27B) – Rond-Point de la Grande Borne – Route de la Grande Borne (après 9,4 km neutralisés) Départ Réel : Sortie de Le Blanc (D27) D27 – Carrefour D27/D61 – D27 – Carrefour D27/D20 – D20 – Carrefour D20/D17 – D17 – Les Sablons – D17A	Mise en Place 10 h 35 10 h 50	11 h 35 11 h 50	
DJ ID			0	194,2	LE BOUCHET D17A – Carrefour D17A/D32 – D17A – Montiacre – D17A – Carrefour D17A/D44 – D44 – Le Maupas – D44 – Le Temple – D78	11 h 05	12 h 15	
DJ RP		16,9	16,9	177,3	LA GABRIERE D78 – Carrefour D78/D17 – D78 – Le Gabriau – D78 – Carrefour D78/D43 – D43 – Carrefour D43/D32 – D43 – La Varenne – D43	11 h 28	12 h 38	12 h 40
DJ VD	PC 1	7,5	24,4	169,8	DOUADIC Rue du Suin – Rue Principale – Route de Pouligny – D43 – Vaugirard – D43 – Rond-Point D975/D43 – D43	11 h 58	12 h 48	12 h 51
DJ VD	PC 2	9,1	33,5	160,7	POULIGNY SAINT PIERRE Rue de la Fosse Bourdeau – La Place – Rue de l'Huilerie – D43 – Carrefour D43/D61 – D61 – Carrefour D61/D62 – D61 – Carrefour du Pré Picault D61/D62A – D62A	12 h 10	13 h 00	13 h 04
DJ RE	PC 3	6,5	40	154,2	PREUILLY LA VILLE Rue de la Sénébaudière – Rue du Campanile – D62A – Carrefour D62A/D950 – D950 – Carrefour D950/D50 – D950	12 h 19	13 h 09	13 h 14
DJ RP	PC 4	6,6	46,6	147,6	TOURNON SAINT MARTIN Route du Blanc – Rue Grande – Rue du Pont Neuf – D6 – Les Vignes de Beaumont – Carrefour D6/D95 – D95 – Mallet – D95	12 h 28	13 h 18	13 h 23
DJ VD	PC 5	4,8	51,4	142,8		12 h 34	13 h 24	13 h 30

- (1) DJ : Drapeau Jaune DD : Descente Dangereuse ID : Îlot Directionnel PE : Pont Étroit PN : Passage à Niveau
 RE : Route Étroite RP : Rond-Point VD : Virage Dangereux
- (2) MG : Meilleur Grimpeur PC : Point Chaud



Points spécifiques	Classements	Kilométrage			ITINÉRAIRE 194,2 km Épreuve Cycliste Élite Nationale Catégorie 3.54	Heures de passages		
		Partiel	Parcours	À parcourir		Caravane publicitaire	À 44 km/h	Dernier coureur
	PC 7	4,2	55,6	138,6	LURAI Rue du Château – La Place – Rue de la Conte – D95 – La Moratrie – D95 – Le Bois d’Angles – D95 – Carrefour D95/D3 – D3 – Carrefour D3/D43 – D3 – Asnières – D3	12 h 40	13 h 30	13 h 36
	MG 1							
	PC 8	8,4	64	130,2	SAUZELLES Rue des Rallies – Route du Blanc – D3	12 h 51	13 h 41	13 h 48
DJ VD DJ VD DJ RE DJ VD	MG 2	3,2	67,2	127	SAINT AIGNY Route d’Angles – Rue des Anciens Combattants – VO – Carrefour VO/D88 – VO – La Combe – VO – Coubernard – D27 – Carrefour D27/D108 – D108 – La Basse Brande – D108 – Les Toutelaudières – D108	12 h 55	13 h 45	13 h 52
	PC 9	8,4	75,6	118,6	INGRANDES Route de Sauzelles – Rue de la Gare – Ancienne N151 – La Croix Blanche – Carrefour D50/D53 – D50 – D32B – Vrassac – D32B – Carrefour D32B/D32 – Côte du Blanchet – D32 – Carrefour D32/D119 – D119	13 h 27	13 h 57	14 h 05
DJ VD DJ VD	MG 3 MG 4							
DJ RE	PC 10	10,4	86	108,2	VILLEMORT Route d’Haims – D119 – Les Grandes Vignes – D119	13 h 41	14 h 11	14 h 20
DJ VD DJ VD	PC 11	5,5	91,5	102,7	HAIMS Route de Villemort – Place de la Mairie – Route de Montmorillon – D118 – Rillé – D115 – Carrefour de La Cadrie D115/D5 – D5	13 h 48	14 h 18	14 h 28
DJ RE	PC 12	7,9	99,4	94,8	JOUHET Route de Montmorillon – Rue de la Gartempe – D115 – Carrefour D115/D11B – D115 – Côte du Terrier – D115	13 h 59	14 h 29	14 h 39
	MG 5	3,6	103	91,2	PINDRAY Carrefour D115/D115A – Rue du Lavoisier – Rue du Poirier de la Cure D115A – Carrefour D115A/D11 – D11 – Graillé – D11 – Carrefour D11/D54 – D11 – Carrefour D11/D116A – D11 – Carrefour D11/D17 D11 – Carrefour D11/D749 – D749 – Carrefour D749/VO – Chemin de la Châtaigne – Rue du Port – D25	14 h 04	14 h 34	14 h 45
DJ VD DJ ID DJ VD		13,9	116,9	77,3	LE PONT DE LUSSAC Carrefour D25/N147 – VO – Le Camping de Lussac – VO – Mauvillan – VO – Carrefour VO/D11 – D11 – Villars – D11	14 h 23	14 h 53	15 h 05
DJ RE	MG 6 MG 7							

- (1) DJ : Drapeau Jaune DD : Descente Dangereuse ID : Îlot Directionnel PE : Pont Étroit PN : Passage à Niveau
 RE : Route Étroite RP : Rond-Point VD : Virage Dangereux
- (2) MG : Meilleur Grimpeur PC : Point Chaud

Points spécifiques	Classements	Kilométrage			ITINÉRAIRE 194,2 km Épreuve Cycliste Élite Nationale Catégorie 3.54	Heures de passages		
		Partiel	Parcours	À parcourir		Caravane publicitaire	À 44 km/h	Dernier coureur
	PC 13	7,7	124,6	69,6	PERSAC	14 h 34	15 h 04	15 h 17
DJ ID	PC 14	7,4	132	62,2	Grand'Rue – Route d'Adriers – D31 – Carrefour D31/D111 – D111	14 h 44	15 h 14	15 h 28
DJ ID	MG 8				NERIGNAC			
DJ VD	PC 15	4	136	58,2	Rue de la Mairie – Rue de la Grande Blourde – D111 – Carrefour D111/D11 – D111 – Brac – D111	14 h 49	15 h 19	15 h 33
DJ VD					MOUSSAC			
	MG 9	5,2	141,2	53	Rue de la Font Forêt – La Place – Rue de la Cordeau – D111 – Carrefour D111/D11 – D11	14 h 56	15 h 26	15 h 41
DJ VD					L'ISLE JOURDAIN (1^{re} Foie)			
	PC 16	1,5	142,7	51,5	Avenue de Lussac – Rue des Chaffauds – Rue de Puysebert – Avenue André Cubaud – Place d'Armes – Avenue Marcel Giraud – Avenue de Saint-Paixent	14 h 58	15 h 28	15 h 43
DJ VD					L'ISLE JOURDAIN (1^{er} Passage sur la ligne)			
DJ VD	MG 10	5,9	148,6	45,6	Avenue de Saint-Paixent – Rue de la Vigne aux Bois – Rue de la Garenne – D11 – Carrefour D11/Route de Chalais – VO – Chalais – VO	15 h 06	15 h 36	15 h 51
DJ PE	MG 11				MILLAC			
DJ DD	PC 17	10,9	159,5	34,7	Rue Baptiste Toussaint – Route d'Availles – D157 – Jousseau – D157 – Lhubert – D157 – Carrefour D157/D34 – D34	15 h 21	15 h 51	16 h 07
DJ RE					AVAILLES LIMOUZINE			
DJ VD	MG 12				Rue des Douves – Rue Principale – Place Adrien Bernard – Rue Baptiste Marcet – Route de l'Isle Jourdain – D8 – Les Rives – D8 – Les Rimaudes – D8 – Carrefour D8/VO – VO – Les Rallettes – VO – Mortaigue – VO – Les Carrières – VO – Carrefour VO/D8 – D8 – Carrefour D8/D110 – D8 – Carrefour de la SODEM – D8 – Carrefour D8/Pôle du Vigeant – D8 – Carrefour D8/D110 – D110 – La Petite Age – D110	15 h 39	16 h 09	16 h 27
DJ ID	PC 18	13,2	172,7	21,5	LE VIGEANT			
		2,3	175	19,2	Rue de la Forge – Rue du Château – Rue du 4 Août 1944 – D10 – Carrefour D10/D8 – D10	15 h 42	16 h 12	16 h 30
DJ VD					BOURPEUIL			
					Route de la Loge aux Violettes – Route de l'Assemblée – Route du Viaduc			

- (1) DJ : Drapeau Jaune DD : Descente Dangereuse ID : Îlot Directionnel PE : Pont Étroit PN : Passage à Niveau
 RE : Route Étroite RP : Rond-Point VD : Virage Dangereux
- (2) MG : Meilleur Grimpeur PC : Point Chaud



Points spécifiques	Classements	Kilométrage			ITINÉRAIRE 194,2 km Épreuve Cycliste Élite Nationale Catégorie 3.54	Heures de passages		
		Partiel	Parcours	À parcourir		Caravane publicitaire	À 44 km/h	Dernier coureur
DJ RE	MG 13	0,4	175,4	18,8	L'ISLE JOURDAIN (2^e Fois) Pont Saint-Sylvain – Chemin des Galopins – Grand'Rue du Pont – Place d'Armes (Entrée Circuit Final) – Avenue Marcel Giraud – Avenue de Saint-Paixent	15 h 43	16 h 13	16 h 31
DJ VD DJ VD		1,4	176,8	17,4	L'ISLE JOURDAIN (2^e Passage sur la ligne) Avenue de Saint-Paixent – Saint-Paixent – Route d'Adriers – D10 – Carrefour D10/VO – VO – Carrefour VO/VO – VO (vers Puysebert)	15 h 45 (Arrêt)	16 h 15	16 h 33
DJ VD		7,2	184	10,2	L'ISLE JOURDAIN (3^e Fois) Carrefour (Route de Puysebert/Route des Chaffauds) – Rue de Puysebert – Avenue André Cubaud – Place d'Armes – Avenue Marcel Giraud – Avenue de Saint-Paixent		16 h 25	16 h 44
DJ VD DJ VD		1,5	185,5	8,7	(Fin du 1^{er} Tour) L'ISLE JOURDAIN (3^e Passage sur la ligne) Avenue de Saint-Paixent – Saint-Paixent – Route d'Adriers – D10 – Carrefour D10/VO – VO – Carrefour VO/VO – VO (vers Puysebert)		16 h 27	16 h 46
DJ VD		7,2	192,7	1,5	L'ISLE JOURDAIN (4^e Fois) Carrefour Route de Puysebert/Route des Chaffauds – Rue de Puysebert – Avenue André Cubaud – Place d'Armes – Avenue Marcel Giraud – Avenue de Saint-Paixent		16 h 37	16 h 57
		1,5	194,2		(Fin du 2^e Tour) ARRIVÉE (Avenue de Saint-Paixent)		16 h 39	16 h 59

- (1) DJ : Drapeau Jaune DD : Descente Dangereuse ID : Îlot Directionnel PE : Pont Étroit PN : Passage à Niveau
 RE : Route Étroite RP : Rond-Point VD : Virage Dangereux
- (2) MG : Meilleur Grimpeur PC : Point Chaud

CLASSEMENTS

Les Meilleurs Grimpeurs (MG)

MG	KM	COMMUNES	LIEUX
MG 1	57,7	LURAI	CÔTE DU BOIS
MG 2	68,2	SAINT AIGNY	CARREFOUR VO/D88
MG 3	76,6	INGRANDES	SORTIE
MG 4	81,8	BETHINES	CÔTE DU BLANCHET
MG 5	101,1	PINDRAY	CÔTE DU TERRIER
MG 6	119,3	LUSSAC LES CHÂTEAUX	MAUVEILLANT
MG 7	121,9	PERSAC	CÔTE AVANT ENTREE DE PERSAC
MG 8	133	NERIGNAC	CÔTE DE PUY COURTET
MG 9	139,6	L'ISLE JOURDAIN	ENTREE
MG 10	148,2	MILLAC	ENTREE
MG 11	153,6	MILLAC	CÔTE DE JOUSSEAU
MG 12	161	AVAILLES LIMOUZINE	CÔTE DE MORTAIGUES
MG 13	175,4	L'ISLE JOURDAIN	PLACE D'ARMES

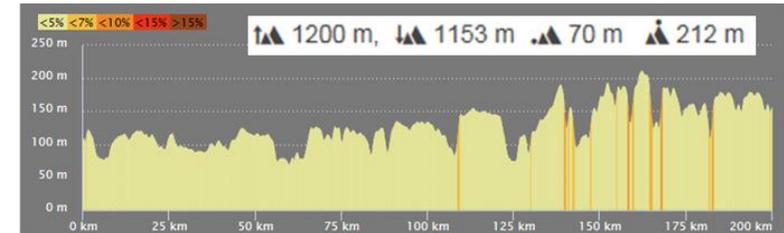
Les Rushs

PC	KM	COMMUNES	LIEUX
PC 1	16,9		PARC DE LA BRENNE LE BOUCHET
PC 2	24		ENTREE DE LA GABRIERE
PC 3	33,2	DOUADIC	AVANT LE CARREFOUR
PC 4	40,4	POULIGNY	SORTIE
PC 5	46	PREUILLY LA VILLE	ENTREE
PC 6	50,4	TOURNON SAINT MARTIN	ENTREE
PC 7	55,2	LURAI	CENTRE
PC 8	63,7	SAUZELLES	ENTREE
PC 9	74,6	INGRANDES	ENTREE
PC 10	86	VILLEMORT	BOURG
PC 11	91,3	HAIMS	ENTREE
PC 12	99,2	JOUHET	ENTREE
PC 13	125,4	PERSAC	ROUTE D'ADRIERS
PC 14	131,7	NERIGNAC	ENTREE
PC 15	136,5	MOUSSAC SUR VIENNE	ROUTE DE L'ISLE JOURDAIN
PC 16	142,7	L'ISLE JOURDAIN	PASSAGE LIGNE ARRIVEE
PC 17	160,2	AVAILLES LIMOUZINE	SORTIE - ROUTE DU VIGEANT
PC 18	172,5	LE VIGEANT	ENTREE

PARCOURS



PROFIL



ZONES DE RAVITAILLEMENT

Première zone 🚲

- ▶ **Début de la zone de ravitaillement :**
Sortie de Tournon Saint Martin (36) (km 51,8)
- ▶ **Fin de la zone de ravitaillement :**
Entrée de Lurais (36) (km 55)

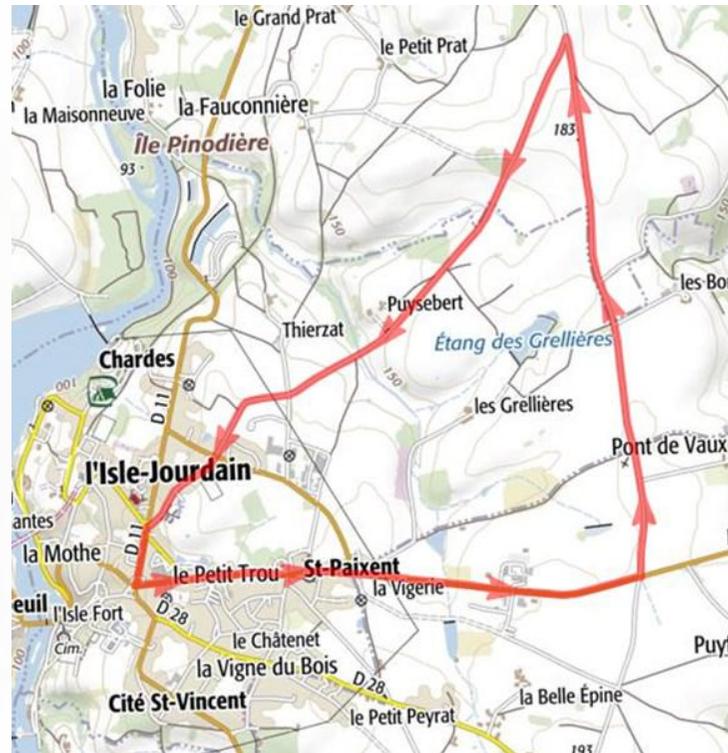
Deuxième zone 🚲

- ▶ **Début de la zone de ravitaillement :**
Après le carrefour de Graillé (86) (km 104,8)
- ▶ **Fin de la zone de ravitaillement :**
Forêt de Lussac (86) (km 113)

Troisième zone 🚲

- ▶ **Début de la zone de ravitaillement :**
Availles Limouzine (86) (km 164,5)
- ▶ **Fin de la zone de ravitaillement :**
Circuit de Val de Vienne – Le Vigeant (86) (km 168)

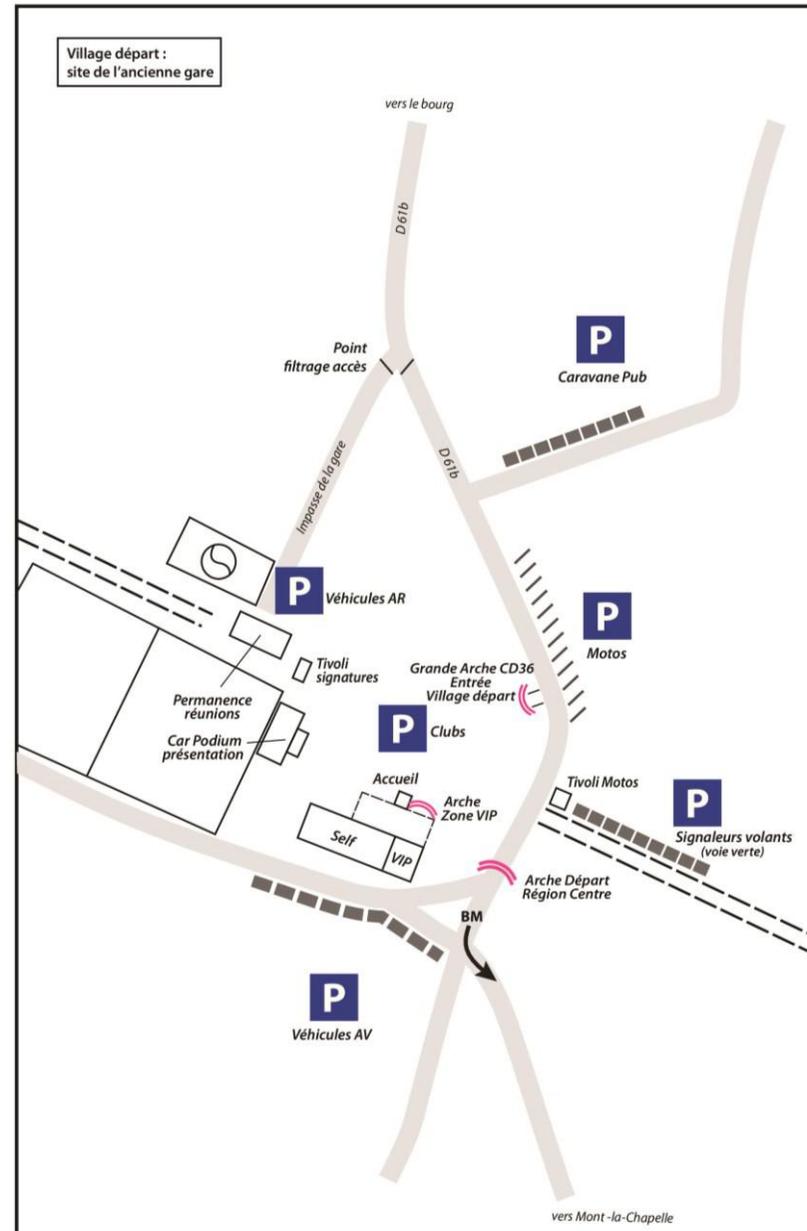
CIRCUIT FINAL



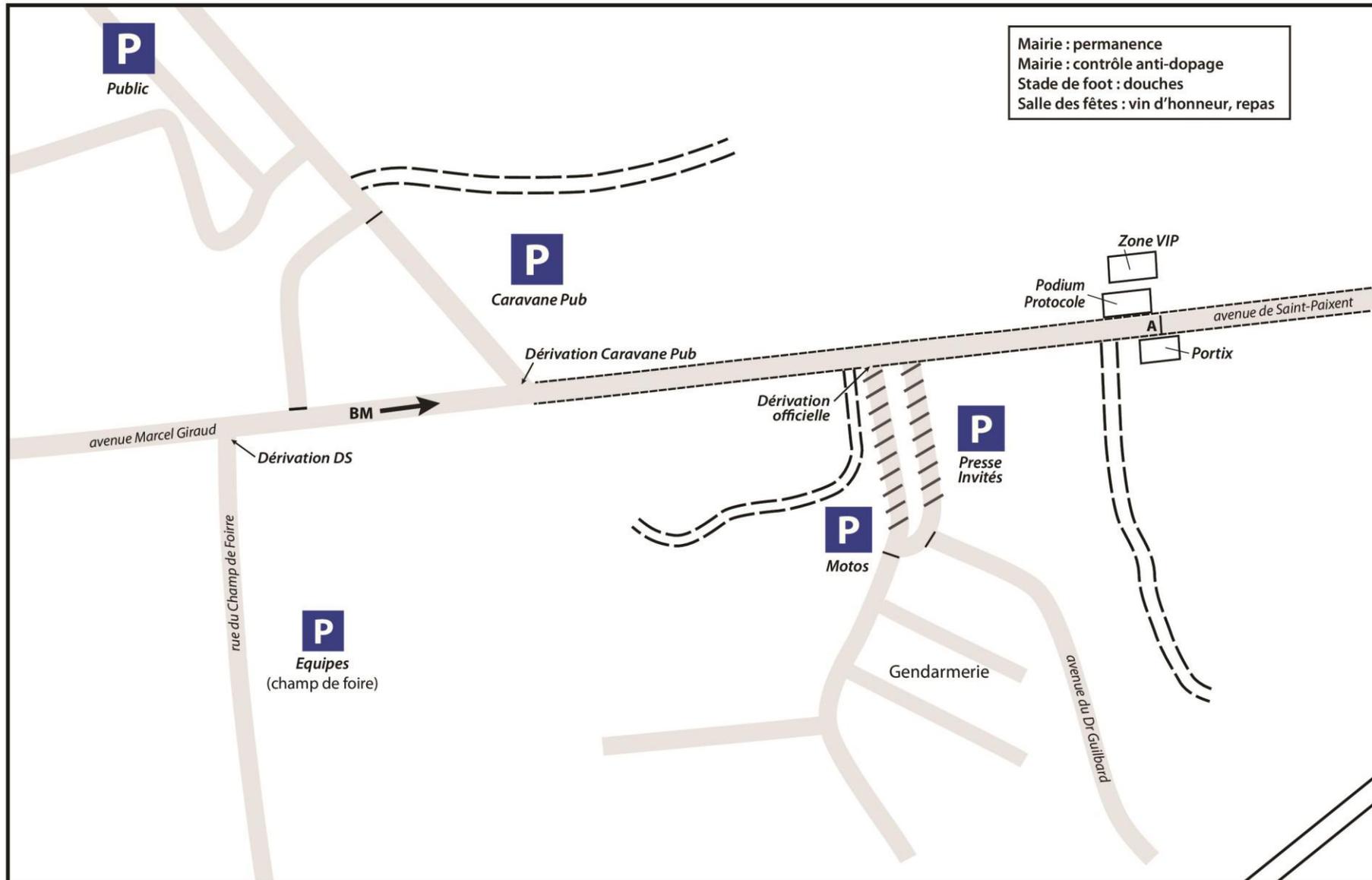
PROFIL



PLAN DE DÉPART - POULIGNY ST PIERRE (dimanche 15 juillet 2018)



PLAN D'ARRIVÉE - L'ISLE JOURDAIN (dimanche 15 juillet 2018)



Mairie : permanence
 Mairie : contrôle anti-dopage
 Stade de foot : douches
 Salle des fêtes : vin d'honneur, repas



REFERENTS SECOURS

Service médical

Le service médical sera suivi par les Docteurs **Véronique CHAMFLY** et **Michel MONTAUX**.

Ambulances

Deux ambulances (Ambulances Jeanneton et Ambulances Isoises) assureront l'accompagnement de l'épreuve pour une éventuelle intervention et évacuation vers l'hôpital le plus proche si nécessaire après avis du médecin.

Urgences

- ▶ **Hôpital de LE BLANC**
Tél : +33 (0)2.54.28.28.28
- ▶ **Hôpital de MONTMORILLON**
Tél : +33 (0)5.49.83.83.83
- ▶ **Hôpital de POITIERS**
Tél : +33 (0)5.49.44.44.44



▶ **ORGANISATEURS**

▶ **US Argenton Cyclisme**

▶ **ROULET Philippe**

Président

Tél : +33 (0)6.68.87.83.23

E-mail : philroulet@aol.com

▶ **COMC**

▶ **CLEMENT Denis**

Directeur de l'organisation

Tél : +33 (0)6.80.01.57.40

E-mail : dsclément@wanadoo.fr

▶ **BIGAUD Yannick**

Secrétaire

Tél : +33 (0)6.83.32.15.22

E-mail : yannick-bigaud@orange.fr

▶ **ANTIGNY André**

Référent Sécurité

Tél : +33 (0)6.73.10.61.79

E-mail : andre.antigny@orange.fr

▶ **VRIET Jean-Marie**

Responsable Village Départ

Tél : +33 (0)6.07.74.66.65

E-mail : jean-marie.vriet@wanadoo.fr

▶ **MERCIER Francis**

Responsable Village Arrivée

Tél : +33 (0)6.81.71.70.31

E-mail : francis.mercier.2@alsatis.net

▶ **CONTACTS**

▶ **Fédération Française Cyclisme**

▶ **FOUREZ Alexandre**

Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)6.99.15.94.21

E-mail : a.fourez@ffc.fr

▶ **GICQUELLO Brendan**

Assistant Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)1.81.88.09.53

E-mail : b.gicquello@ffc.fr

ORGANISATEURS



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES OFFICIELS



PARTENAIRES MÉDIAS







ANNEXE

Règlementation Coupe de France
Drag Bicycles des Clubs DN1 2018

ARTICLE 1

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Cyclisme et la société DRAG BICYCLES unissent leurs efforts pour organiser la Coupe de France DRAG BICYCLES des Clubs DN1/DN2/DN3 2018.

Cette Coupe de France contribue à la mise en place d'une classification des clubs avec une prise en compte de résultats sportifs obtenus sur un certain nombre d'épreuves préalablement retenues.

La sélection des épreuves bénéficiant du label « Coupe de France DRAG BICYCLES des Clubs DN1/DN2/DN3 » porte sur les courses de classe « Elite nationale ».

La participation des équipes étrangères et des équipes continentales n'est pas admise dans ces épreuves.

ARTICLE 2

LISTE ÉPREUVES RETENUES*

- ▶ **11 Mars 2018 - Course en ligne**
80° Bordeaux – Saintes (Nouvelle Aquitaine)

- ▶ **02 Avril 2018 - Course en ligne**
90° Grand Prix de Vougy (Auvergne Rhône Alpes)
- ▶ **10 Mai 2018 – Course en ligne**
8° Grand Prix du Pays de Montbéliard (Bourgogne Franche Comté)
- ▶ **21 Mai 2018 - Course en ligne**
Grand Prix de Luneray (Normandie)
- ▶ **15 au 17 Juin 2018 – Course par étapes**
La Sport Breizh – Trophée France Bleu Breizh Izel (Bretagne)
- ▶ **15 Juillet 2018 - Course en ligne**
Entre Brenne et Montmorillonnais (Centre Val de Loire)
- ▶ **09 Août 2018 - Course en ligne**
Grand Prix de Cherves (Nouvelle Aquitaine)
- ▶ **8 au 9 Septembre 2018 – Course par étapes**
Boucles de l'Artois (Hauts de France)

* Pour des questions d'organisation des équipes participantes, les épreuves route retenues ci-dessus devront prévoir une arrivée maximum aux environs de **16h30** avec un protocole dans les 30 minutes maximum à

l'issue de l'épreuve. De ce fait, la réunion des Directeurs Sportifs doit être organisée la veille à **18 heures** environ.

Un Trophée des Champions des Divisions Nationales regroupant des clubs DN1, DN2 et DN3 2018 sera organisé le **Samedi 29 Septembre 2018** :

- ▶ L'article 14 du présent règlement apporte des éléments complémentaires.
- ▶ Les détails d'organisation sur cette épreuve (méthode de qualification, classements, etc...) feront l'objet d'un règlement particulier.
- ▶ Cette épreuve ne compte pas pour le classement des Coupes de France, support des montées et des descentes entre les niveaux. Il s'agit d'un titre honorifique qui vient ponctuer la saison 2018.

ARTICLE 3

PARTICIPATION EXCLUSIVE DN1 (Participation obligatoire)

La Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 2018 est réservée aux équipes de Division Nationale 1 (liste communiquée en début de saison).

NB : Une équipe de DN1 qui ne participe pas à toutes les manches de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 se verra, en 2019, rétrogradée automatiquement en Division Nationale 2 ou Division Nationale 3 ou se verra retirer son label.

ARTICLE 4

COMPOSITION DES ÉQUIPES DANS TOUTES LES ÉPREUVES

COUPE DE FRANCE DES CLUBS DRAG BICYCLES DN1 2018

Toutes les épreuves se disputent par équipes composées de 6 coureurs de 1^e ou 2^e catégorie dont deux Français âgés de moins de 26 ans minimum obligatoirement.

Toute participation avec une équipe incomplète entraînera systématiquement une

pénalité de 15 points par coureur absent. Toutefois, à moins de 4 coureurs pour les DN1, l'équipe se verra refuser le départ. Il est bien entendu qu'une équipe de DN1, dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs). Un coureur intégrant le club après le **1^{er} Mars 2018**, date de délivrance de la licence, de la double appartenance ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer aux épreuves de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1.

Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

ARTICLE 5

CLM INDIVIDUEL(dans le cadre des épreuves par étapes)

Deux épreuves par étapes (Manche 5 : La Sport BreizhTrophée France Bleu Breizhzel / Manche 8 : Boucles de l'Artois) sont composées d'un Contre La Montre individuel.

Si l'épreuve CLM se déroule sur la première étape, l'ordre de départ des équipes se fera

par une rotation de toutes les équipes engagées, dans l'ordre inverse du classement par équipes de la Coupe de France sur la dernière épreuve disputée.

En cas d'égalité de plusieurs équipes au classement par équipes, c'est le meilleur nombre de points acquis sur la dernière épreuve qui départagera les équipes concernées.

Dans les épreuves par étapes, si le CLM Individuel se déroule à partir de la seconde étape, ce sera la règlementation des épreuves par étapes qui sera prise en considération pour la rotation des différents coureurs, à savoir la prise en compte du classement général individuel.

Chaque équipe communiquera, à la réunion des Directeurs Sportifs de ces épreuves, l'ordre des partants CLM de son équipe.

NB : Si le CLM se déroule lors de la 1^{ère} étape de la 1^{ère} épreuve de Coupe de France, un tirage au sort sera effectué parmi les équipes participantes.

ARTICLE 6

BARÈME DE POINTS

Les points acquis par les coureurs à la place réelle dans les épreuves énumérées à l'article 2 seront conformes au barème ci-dessous :

Classement par équipes : Le barème de points ne prend en compte que 3 coureurs maximum par club (y compris les points des coureurs retenus en sélection Equipe de France – cf Article 7). Les points à la place pour les autres coureurs (au-delà de 3 coureurs par club) seront bloqués.

Épreuves en ligne

11/03 : 80^e Bordeaux-Saintes (Nouvelle Aquitaine)

02/04 : 90^e Grand Prix de Vougy (Auvergne Rhône Alpes)

10/05 : 8^e Grand Prix du Pays de Montbéliard (Bourgogne Franche Comté)

21/05 : Grand Prix de Luneray (Normandie)

15/07 : Entre Brenne et Montmorillonnais (Centre Val de Loire)

09/08 : Grand Prix de Cherves (Nouvelle Aquitaine)

Épreuves par étapes – 2 jours

08-09/09 : Boucles de l'Artois (Hauts de France)

Épreuves par étapes – 3 jours

15-17/06 : La Sport Breizh – Trophée France Bleu BreizhIzel (Bretagne)

BAREME DE POINTS COUPE DE FRANCE DRAG BICYCLES DES CLUBS DN1										
	Epreuves en ligne	Epreuves par étapes (sur 2 jours)				Epreuves par étapes (sur 3 jours)				
		1 ^{er} jour matin CLM individuel	1 ^{er} jour après-midi Demi étape EP en ligne	2 ^{ème} jour EP en ligne	CG Final	1 ^{er} jour matin CLM individuel	1 ^{er} jour après-midi Demi étape EP en ligne	2 ^{ème} jour EP en ligne	3 ^{ème} jour EP en ligne	CG Final
1	30	10	10	15	45	10	10	15	15	45
2	25	9	9	14	35	9	9	14	14	35
3	20	8	8	13	30	8	8	13	13	30
4	17	7	7	12	26	7	7	12	12	26
5	16	6	6	11	24	6	6	11	11	24
6	15	5	5	10	22	5	5	10	10	22
7	14	4	4	9	20	4	4	9	9	20
8	13	3	3	8	18	3	3	8	8	18
9	12	2	2	7	16	2	2	7	7	16
10	11	1	1	6	14	1	1	6	6	14
11	10			5	13			5	5	13
12	9			4	12			4	4	12
13	8			3	11			3	3	11
14	7			2	9			2	2	9
15	6			1	8			1	1	8
16	5				7					7
17	4				6					6
18	3				5					5
19	2				4					4
20	1				3					3
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
30										

ARTICLE 7

POINTS DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE

Lorsque les licenciés sont sélectionnés en équipe de France Route (1) et Piste (2) et ne peuvent pas de ce fait participer à une épreuve de la Coupe de France, leurs clubs se voient attribuer 5 points au titre de leur sélection pour la totalité de l'épreuve.

C'est la convocation établie par la Direction Technique Nationale qui déterminera la période de sélection.

Pour les coureurs sélectionnés en Equipe de France et dans le respect de la règle de 3 coureurs maximum par club, il sera pris en compte le meilleur résultat en points entre les points obtenus dans le classement de l'épreuve et les points de sélection.

Dans le cadre d'une épreuve par étapes et dans le respect de la règle de 3 coureurs maximum par club, seul le classement général final peut prendre en compte les points de sélection.

⁽¹⁾ Pour les sélections en Equipe de France Route, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales en France et à l'étranger (Classe 1 et Classe 2) et la Coupe des Nations seront prises en compte.

⁽²⁾ Pour les sélections en Equipe de France Piste (Epreuves d'endurance), seules les participations

aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes du Monde seront prises en compte.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages de préparation, sauf s'il rentre dans le cadre de la sélection officielle pour l'une des épreuves concernées et sauf si ces stages sont accolés à une sélection aux épreuves ci-dessus. Le coureur devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 et devra avoir participé à une des manches de la Coupe de France. Si ce cas se présente à la 1^{ère} manche, ces points seront intégrés à posteriori.

Les Points Equipe de France sont ajoutés à l'issue de chaque épreuve.

ARTICLE 8

CLASSEMENT DN1

Les épreuves retenues, référencées dans le tableau de l'article 2, servent de support au classement de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs et aux classements des DN1. Le classement de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 sera établi par l'addition des points acquis par les coureurs à la place réelle (3 coureurs maximum par club) dans les différentes épreuves suivant les barèmes définis à l'article 5.

Le club ayant totalisé le plus grand nombre de

points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs de DN1 2018. En cas d'égalité de points au classement par équipes provisoire ou final, il sera pris en compte la meilleure place individuelle sur la dernière épreuve disputée (si c'est une épreuve par étapes, ce sera la meilleure place obtenue dans le classement général individuel de l'épreuve). Les organisateurs sont libres de réaliser des classements annexes (Points chauds...).

En cas d'égalité de points au classement général par équipes final et / ou pour départager les structures n'ayant marqué aucun point, il sera pris en considération la totalité des places individuelles des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe sur l'ensemble des manches de la Coupe de France.

Les deux derniers **clubs** du classement général final des Coupes de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 seront relégués en division inférieure l'année suivante.

L'ensemble des équipes pouvant se maintenir ou accéder à l'échelon supérieur devra répondre aux conditions du dossier d'engagement correspondant.

Cas particuliers :

Dans l'hypothèse où un club ne possède pas les moyens financiers ou ne répond pas aux critères administratifs du cahier des charges pour accéder à l'échelon supérieur et / ou se maintenir dans sa Division Nationale, il sera fait appel au 3^e

club de la DN inférieure, puis au 4^e club de la DN inférieure, puis au 1^{er} club reléguable, et enfin au second reléguable.

Ce dernier point est en attente de validation par les organes fédéraux.

Perspective 2019/2020 :

La Commission Nationale Route mène actuellement une réflexion sur les évolutions de niveaux (montées / descentes) entre les Divisions Nationales. Ces travaux seront étudiés au cours de l'année 2018 pour une mise en application à partir de la saison 2019/2020. Ces évolutions des différents niveaux de Division Nationale seront communiquées au cours de l'année 2018.

ARTICLE 9

ENCADREMENT

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire d'un BEESAC minimum ou DEJEPS Mention Cyclisme Traditionnel.

En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 10 du présent règlement traitant de ce sujet.

ARTICLE 10

DÉPANNAGE

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Pour la 1^{re} épreuve :

- ▶ **1^{er} tirage au sort :** les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **2^e tirage au sort :** les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **3^e tirage au sort :** les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **4^e tirage au sort :** les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.

Pour les épreuves suivantes (à partir de la seconde épreuve) :

les clubs dans l'ordre de leur classement à l'issue de la précédente épreuve, représentés à la réunion et dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.

Et si besoin :

- ▶ **1^{er} tirage au sort :** les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **2^e tirage au sort :** les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- ▶ **3^e tirage au sort :** les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.

ARTICLE 11

PÉNALITÉS

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement, se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension.

Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné ne pourront en aucun cas être attribués à un autre coureur.

ARTICLE 12

INDEMNITÉS ÉQUIPES

A l'issue de chaque manche, les équipes participantes seront indemnisées au prorata du nombre de km parcourus et de coureurs présents au départ. C'est la distance entre le siège du club et le lieu de permanence de la course (aller-retour) qui sera prise en considération pour le calcul.

Le montant de la participation de l'organisateur aux frais de déplacement des clubs concernés est de 8000 € pour les épreuves en ligne et de 4000 € pour les épreuves par étapes. Pour l'ensemble des épreuves*, exceptions faites des épreuves par étapes (La Sport Breizh et les Boucles de l'Artois), les équipes participantes devront assurer par leurs propres moyens leur hébergement et leurs repas.

* Pour La Sport Breizh (Manche 5) et les Boucles de l'Artois (Manche 8), l'organisateur devra assurer à l'ensemble des équipes présentes l'hébergement et les repas des six coureurs et de l'encadrement (3 personnes), de la veille au soir de la 1^{re} étape jusqu'au soir de la dernière étape.

ARTICLE 13

DOTATIONS DRAG BICYCLES ET REMISE DE PRIX

A ce jour, le classement général final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 fait l'objet d'une dotation en matériel de la part de la société DRAG BICYCLES.

Cette dotation pour les Coupes de France DN1 est en cours de finalisation avec le partenaire DRAG BICYCLES. Toutefois, la FFC mène également une réflexion avec le partenaire DRAG BICYCLES sur d'autres initiatives ou d'autres projets en lieu et place de la fourniture d'une dotation en matériels.

Si la dotation DRAG BICYCLES 2018 existe, celle-ci sera organisée lors du Trophée des Champions le Samedi 29 septembre 2018. (Cf article 15)

Lors de la finale des 8 et 9 Septembre 2018, les trois premières équipes se verront remettre un trophée fourni par la FFC.

ARTICLE 14

ENGAGEMENTS

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des clubs de Division Nationale, les clubs participant à chaque manche de Coupe de France devront **s'engager par internet au plus tard à J-6** avant le début de l'épreuve.

Les modifications de la liste des engagés pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil Engagement Route internet.

En début d'année, en fonction des noms des clubs engagés, des sigles de trois lettres seront attribués à chaque structure. Ces sigles seront publiés et repris dans l'édition des résultats conformément au nom d'affiliation du club réalisé au début de la saison.

ARTICLE 15

TROPHÉE DES CHAMPIONS DES DIVISIONS NATIONALES – SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018

Pour clôturer la saison 2018, **une épreuve finale des Divisions Nationales est organisée le Samedi 29 Septembre 2018.**

Cette épreuve finale décerne un titre honorifique mais ne compte pas dans le classement général des différentes Coupes de France.

Le nom de l'épreuve est le **Trophée des Champions des Divisions Nationales** et regroupe les équipes suivantes à condition de respecter les conditions d'engagement :

- ▶ **12 premières équipes DN1** selon le classement final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs 2018
- ▶ **10 premières équipes DN2** selon le classement final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN2 2018
- ▶ **3 premières équipes DN3** selon le classement final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN3 2018
- ▶ **5 wild-cards** maximum au choix de l'organisateur parmi les DN1/DN2/DN3.

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les équipes de Division Nationale qualifiées à l'issue des épreuves de Coupe de France. Cette épreuve se dispute par équipes,

composées de 5 coureurs de 1^{re} ou 2^e catégorie dont trois Français obligatoirement, les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

La méthode de classement sera identique aux principes de classement des différentes Coupes de France avec un barème de points sur les 50 premiers coureurs, avec la prise en compte de 3 coureurs maximum par club.

1	150 pts	14	78 pts	27	37 pts	40	15 pts
2	130 pts	15	76 pts	28	34 pts	41	14 pts
3	120 pts	16	74 pts	29	31 pts	42	13 pts
4	115 pts	17	72 pts	30	29 pts	43	12 pts
5	110 pts	18	69 pts	31	27 pts	44	11 pts
6	102 pts	19	64 pts	32	25 pts	45	10 pts
7	100 pts	20	61 pts	33	23 pts	46	9 pts
8	95 pts	21	59 pts	34	21 pts	47	8 pts
9	92 pts	22	56 pts	35	20 pts	48	7 pts
10	89 pts	23	53 pts	36	19 pts	49	6 pts
11	86 pts	24	46 pts	37	18 pts	50	5 pts
12	83 pts	25	43 pts	38	17 pts		
13	80 pts	26	40 pts	39	16 pts		

Cette épreuve mise en place par le COMC (Comité d'Organisation de Manifestations Cyclistes) fera l'objet d'un règlement particulier reprenant ces principes réglementaires.

ARTICLE 16

QUALIFICATIONS CHAMPIONNATS DE FRANCE SUR ROUTE

La qualification des coureurs aux Championnats de France de cyclisme sur route sera réalisée selon le barème suivant :

- ▶ 10 DN1 (de la 1^{re} à la 10^e) X 6 Coureurs = 60 COUREURS
- ▶ 10 DN1 (de la 11^e à la 20^e) x 5 Coureurs = 50 COUREURS.

Le classement et la sélection des équipes DN1 seront réalisés à l'issue de la 5^e manche de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1, La Sport Breizh (Bretagne) – du 15 au 17 Juin 2018.



COORDINATEUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, Rue Laurent Fignon

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

<http://www.ffc.fr>

LE COMC VOUS PRÉSENTE

La 12^e ETOILE D'OR

"Grand Prix Centre Presse – Nouvelle République"

**2^e MANCHE DU CHALLENGE D'OR 2018
COMC / CENTRE PRESSE - NOUVELLE RÉPUBLIQUE**

AVEC LA COLLABORATION DE

www.directvelo.com et www.velofotopro.com

SOUS LE PARRAINAGE DE :



Lundi 16 Juillet 2018

12^e ETOILE D'OR

"Grand Prix Centre Presse – Nouvelle République" **VALDIVIENNE (Vienne) – EGUZON (Indre)**

Course cycliste Elite FFC 1.12.1

Épreuve en ligne de 167,1 km

Départ : **VALDIVIENNE (Vienne)** Groupe Scolaire Les Genêts
Arrivée : **EGUZON (Indre)** Rue Athanase Bassinet

Club Organisateur : **CYCLE POITEVIN**
2 Rue Pierre de Coubertin – 86000 POITIERS

Responsable Organisation : **Denis CLÉMENT**
16 Rue des Églantiers - 86310 SAINT-GERMAIN
Tél : 06.80.01.57.40 / 05.49.91.18.51

Mail : dsclement@wanadoo.fr ou ds.clement@laposte.net

Engagements par internet : www.ffc.fr
(Clôture le 6 Juillet 2018)



Fabian SCHMIDT, Vainqueur de l'ÉTOILE D'OR 2017

12^e ETOILE D'OR

"Grand Prix Centre Presse – Nouvelle République"

LISTE DES OPÉRATIONS DE DÉPART
VALDIVIENNE (86) / EGUZON (36)

Lundi 16 Juillet : VALDIVIENNE(86300)
Lieu : Groupe Scolaire Les Genêts / 86300 VALDIVIENNE

Accueil des Équipes et Organisation Logistique et Technique

=> Permanence / Secrétariat : Groupe Scolaire Les Genêts / Salle 1^{er} étage
☎ 06.83.32.15.22 (Y. BIGAUD) ou pour les équipes : 06.73.26.51.97 (H. PECQUENARD)

FLECHAGE VERT

Heures d'ouverture : **9h à 11h30**
Contrôle des licences, Remise des dossards et plaques de cadre

=> Réunion des Directeurs Sportifs avec l'Organisation et le Jury des Commissaires : Gymnase Club House

Heure : **11h**

=> Distribution de la liste définitive des partants : Groupe Scolaire Les Genêts / Salle 1^{er} étage

Heure : **11h15**

Lundi 16 Juillet : VALDIVIENNE(86300)
Lieu : Groupe Scolaire Les Genêts / 86300 VALDIVIENNE

Organisation Sportive :

=> Signature et Présentation des équipes sur le podium du Village Départ :

FLECHAGE BLEU

(Les Coureurs sont priés de se présenter en équipe par ordre de dossards pour l'émargement au podium situé près du Village Départ)

Heure : **11h30 à 12h15** (Parking du Groupe Scolaire Les Genêts)

=> Rassemblement et Appel des coureurs : Arche près du Village Départ

Heure : **12h20**

=> **Départ fictif :** VALDIVIENNE (Groupe Scolaire Les Genêts) pour un tour neutralisé de 9,8 km jusqu'à la mairie

Heure : **12h35**

=> **Départ réel :** VALDIVIENNE (Mairie)

Heure : **13h**

Organisation Logistique :

 VALDIVIENNE (Parking Groupe Scolaire Les Genêts)

=> Pose des récepteurs - radios par l'Échappée au parking officiel : **9h** (Chapiteau Accueil)

=> Accueil des suiveurs, chauffeurs, pilotes, invités : **9h**

=> Ouverture Village : **9h15**

=> Réunion pilotes et chauffeurs : **10h**

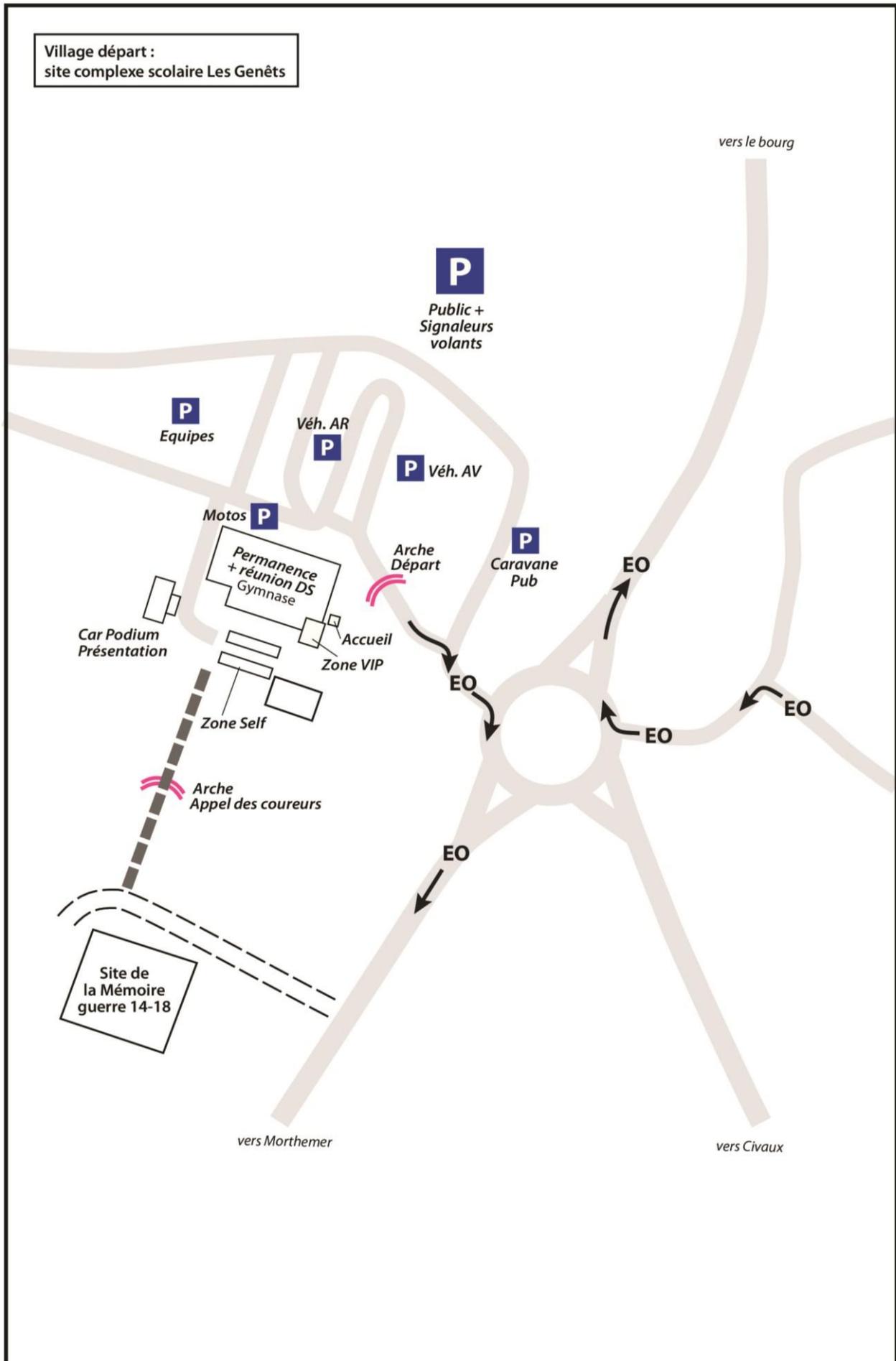
=> Restauration des suiveurs : **10h15**

=> Départ de la Caravane Publicitaire : **11h20**

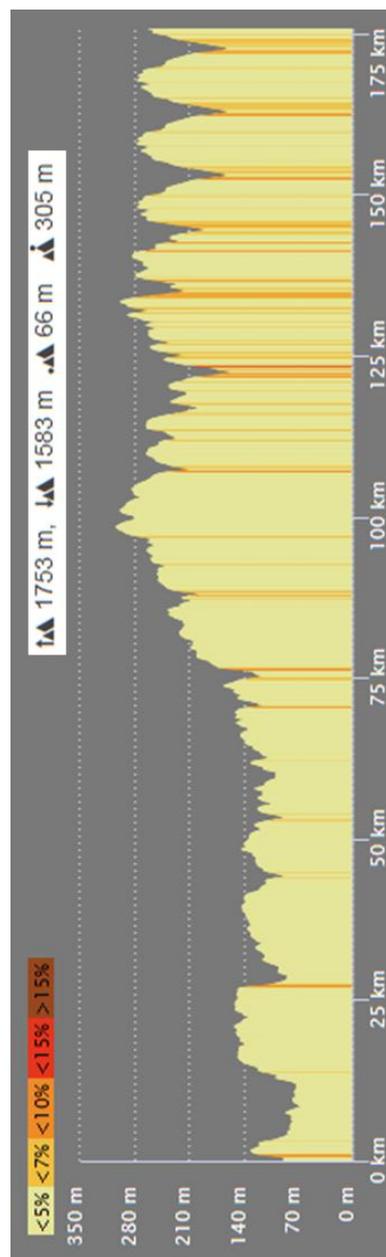
=> Mise en place des Véhicules Course : **12h15**

=> Départ de l'épreuve : **12h35**

PLAN DE DÉPART - VALDIVIENNE (lundi 16 juillet 2018)



12^e ETOILE D'OR "Grand Prix Centre Presse – Nouvelle République" VALDIVIENNE (Vienne) – EGUZON (Indre)



Lundi 16 Juillet 2018

12^e ETOILE D'OR "Grand Prix Centre Presse – Nouvelle République"
VALDIVIENNE (Vienne) – EGUZON (Indre)

Points spécifiques	Classements	Kilométrage			ITINÉRAIRE 167,1 km Epreuve Cycliste Elite Nationale Catégorie 1.12.1	Heures de passages		
		Partiel	Parcours	A parcourir		Caravane publicitaire	Horaire à 44 km/h	Dernier coureur
DJ VD					VALDIVIENNE Lieu de Rassemblement Appel : Face au Groupe Scolaire Les Genêts Départ Fictif pour Tour de Présentation par : Rond-Point de la Bréchonnière – D8 – Carrefour D8/D18 – D18 MORTHEMER Rue de la Cousue – Rue du Château – Route de Salles – VO – Salles VO – Carrefour VO/D114 – Rue de la Croix Caraque – Rue des Vieux Chênes SALLES EN TOULON Route de la Bréchonnière – Rond-Point D8/D114 – D8 BONNEUIL Rue de Bonneuil – Carrefour D8/D89 – D89 (Le Pont) SAINT MARTIN LA RIVIERE Place Saint Martin – Rue des Tilleuls – Route de Lussac (9,8 kms neutralisés) Départ Réel : (Face à la Mairie) Route de Lussac – D749 – Le Gaschard – D749 – Cubord – Rue de la Vallière – Route de la Chapelle Viviers - VO LA CHAPELLE VIVIERS Rue de la Fosse à Ponty – La Place de la Source – Rue de la Fontaine Saint Etienne – D83 – Le Mouchet – D83 – Fontprévoir – D115 LEIGNES SUR FONTAINE Route de la Chapelle Viviers – Rue de l’Ancien Lavoir – Route de Pindray – Rue les Caris – D115 – Tussac – D115 – Carrefour D115/D11 – D115 PINDRAY (Entrée) D115 – Carrefour D115/D11B – D115 – Le Pont de Jouhet JOUHET Rue de la Gartempe – Route de Montmorillon – D5 – La Morinière – D5 – Carrefour D5/D115 - La Cadrie – D115 – Rillé – Carrefour D115/D118 – D118 HAIMS Route de Montmorillon – Place de la Mairie – Route de Béthines – D118 – Les Georgets – D118 – L’Aumône – D118 – Beumont – D118 – Carrefour D118/D32 – D32 BETHINES Rue du Salleron – Place Charles de Gaulle – Rue St Jean – D154 – D53A – Carrefour de Lafat D53A/D975 – D53A SAINT HILAIRE SUR BENAIZE Route de Béthines – Route de Bélâbre – D53 – Carrefour D53/D53B – D53 – Carrefour D53/D88 – D53 – Le Peu – D53 – Le Peu Rôti – D53 BELABRE Route de Saint Hilaire – Carrefour D53/D927 – Rue Norbert Massé – Avenue Jean Jaurès – Rue Jules Ferry – D927 – Carrefour D927/D10 – D10 – La Gatevine – D10 – Carrefour D10/D61 – D10 – Carrefour D10/D44 – D10 – La Luzeraize – Carrefour D10/D32D – D10 – Carrefour D10/D55 – D10 PRISSAC Route de Bélâbre – La Place – Route de Saint Benoit – D10 – Carrefour D10/VO – VO – Le Beau – Route des Prés – Carrefour VO/VO – VO – Carrefour VO/D29 – VO – La Plaine – Carrefour VO/D10 – La Croix de la Barre – D10 – Le Joux – D10 – Carrefour D10/D46B – D46B – Carrefour D46B/D54H – D46B ROUSSINES Rue de la Croix Bleue – La Place – Rue du Tagnier – D46 – Carrefour de la Gargouille D46/D10 – D10 SAINT BENOIT DU SAULT Rue Appert Aubray – La Place du Champ de Foire – Rue Georges Ratier – Avenue du 11 Novembre 1918 – Route de Limoges – Carrefour de Saint Michel D36/D1 – D1 – Le Peu Chartreux – D1 – Carrefour D1/D10 – D1	Mise en place 11 h 10 11 h 20	12 h 20 12 h 35	
DJ VD			0	167,1		11 h 40	13 h 00	
DJ RE	PC 1	8,5	8,5	158,6		11 h 51	13 h 11	13 h 12
DJ RP	PC 2	5,3	13,8	153,3		11 h 58	13 h 18	13 h 20
DJ VD	PC 3	3,6	17,4	149,7		12 h 03	13 h 23	13 h 25
DJ PE	PC 4	2,6	20	147,1		12 h 06	13 h 26	13 h 29
	PC 5	7,9	27,9	139,2		12 h 37	13 h 37	13 h 40
	MG 1	7,9	35,8	131,3		12 h 48	13 h 48	13 h 52
DJ VD	MG 2	8,2	44	123,1		12 h 59	13 h 59	14 h 04
DJ VD	PC 6	7,5	51,5	115,6		13 h 09	14 h 09	14 h 15
	PC 7	13,3	64,8	102,3		13 h 27	14 h 27	14 h 34
DJ RE	MG 3							
	PC 8	10,5	75,3	91,8		13 h 41	14 h 41	14 h 49
	PC 9	3,2	78,5	88,68		13 h 45	14 h 45	14 h 53
DJ DD	MG 4							

Points spécifiques	Classements	Kilométrage			ITINÉRAIRE 167,1 km Epreuve Cycliste Elite Nationale Catégorie 1.12.1	Heures de passages		
		Partiel	Parcours	A parcourir		Caravane publicitaire	Horaire à 44 km/h	Dernier coureur
DJ VD	PC 10	4,1	82,6	84,5	LA CHATRE L'ANGLIN Route de Saint-Benoît – Route de Sèvres – Carrefour VO/D10 – D10 Carrefour de Bloux D10/D10A – D10A – Mazerolles – D10A	13 h 51	14 h 51	15 h 00
DJ PE DJ ID	PC 11 MG 5	5,1	87,7	79,4	MOUHET La Grande Maison – Route de Saint Benoit – Place Henri Lathière – Route du Stade – D10A – Carrefour D10A/D920 – D920 – La Belle Etoile – D920 – L'Aumône – D920 – Clidier – D920 – Boisrémond – D920 – Carrefour D920/D36 – D920 – Le Fay – D920 – Carrefour D920/D5 – D5 – Carrefour D5/D36b – D5 – La Varenne – D5 – Carrefour D5/D5D – D5 (Pont SNCF)	13 h 58	14 h 58	15 h 07
DJ VD	MG 6							
DJ VD	PC 12	17,2	104,9	62,2	BAZAIGES Route de la Ligne – Route de Baraize – D72 – La Croux – D72 – Carrefour D72/D913 – D913	14 h 21	15 h 21	15 h 32
		2,5	107,4	59,7	BARAIZE Rue de la Fontaine Saint Cloud – Place du 8 Mai 1945 – Rue des Prés de la Cure – D913 – Carrefour D913/D72 – Chamorin – D72 – Cromay – D72	14 h 24	15 h 24	15 h 35
DJ DD DJ RE	MG 7	4,3	111,7	55,4	MONTCOCU (1^{er} Fois) Rue de la Roche du Ris – Route du Pont des Piles - D72	14 h 30	15 h 30	15 h 42
DJ VD DJ VD DJ RE	MG 8 MG 9	1,9	113,6	53,5	LE PONT DES PILES (1^{er} Fois) Carrefour D72/D45 – D45 – Carrefour D45/D45A – D45A – Route à Minois – Le Transformateur – D45A – Carrefour D45A/VO – VO – Carrefour VO/D40A – D40A	14 h 32	15 h 32	15 h 44
DJ RE		3,9	117,5	49,6	BONNU D40A – Carrefour D40A/D36 – VO – La Hutte – VO – Drouille – VO – Les Bordes – D30 – Saint Jallet – D30	14 h 38	15 h 38	15 h 50
DJ VD DJ PE DJ PE	MG 10 PC 13 MG 11	9,8	127,3	39,8	CROZANT Le Pont de la Creuse – Route de Saint Jallet – Route de Vitrat – VO – Vitrat – VO – La Baronnière – VO – Carrefour VO/D36D – D36D – Meissan – D36D – Carrefour D36D/D36H – D36H	14 h 52	15 h 52	16 h 05
DJ VD		7,1	134,4	32,7	CHAMBON Route de la Chapelle – Route du Pont Noyer – D36 – Carrefour de la Croix de Chambon D36/D45C – D36 – Carrefour D36/D45C2 – D36	15 h 02	16 h 02	16 h 16
DJ ID	MG 12	3,6	138	29,1	EGUZON (1^{er} Fois) Route du Lac – Rue Jules Ferry – Place de la République	Arrêt Village 20'	16 h 07	16 h 21
DJ VD DJ VD DJ DD DJ VD		4,9	142,9	24,2	Entrée du Circuit Final Rue Jean Jaurès – D913 – Carrefour D913/D72A – D72A	15 h 27	16 h 07	16 h 21
		1,9	144,8	22,3	MONTCOCU (2^e Fois) Rue des Brandes – Rue l'Aume – Carrefour D72A/D72 – Route du Pont des Piles – D72	15 h 34 (après passage course)	16 h 14	16 h 29
		2,4	147,2	19,9	LE PONT DES PILES (2^e Fois) Carrefour D72/D45 – D45 (direction Eguzon) – Eguzonnet – D45	15 h 46	16 h 16	16 h 31
		0,7	147,9	19,2	EGUZON (2^e Fois) La Garenne – Rue Yves Choplin – Rue Athanase Bassinet (Fin du 1^{er} Tour)	15 h 50	16 h 20	16 h 35
DJ VD DJ VD DJ DD DJ VD	PC 14	0,7		14,6	EGUZON (1^{er} Passage sur la Ligne) Rue Athanase Bassinet - Rue Jean Jaurès – D913 – Carrefour D913/D72A – D72A	15 h 51 (Arrêt)	16 h 21	16 h 36
		4,6	152,5	14,6	MONTCOCU (3^e Fois) Rue des Brandes – Rue l'Aume – Carrefour D72A/D72 – Route du Pont des Piles – D72	16 h 27	16 h 27	16 h 43
		1,9	154,4	12,7	LE PONT DES PILES (3^e Fois) Carrefour D72/D45 – D45 (direction Eguzon) – Eguzonnet – D45	16 h 29	16 h 29	16 h 45
		2,4	156,8	10,3	EGUZON (3^e Fois) La Garenne – Rue Yves Choplin – Rue Athanase Bassinet (Fin du 2^e Tour)	16 h 33	16 h 33	16 h 49
DJ VD DJ VD DJ DD DJ VD		0,7	157,5	9,6	EGUZON (2^e Passage sur la Ligne) Rue Athanase Bassinet - Rue Jean Jaurès – D913 – Carrefour D913/D72A – D72A	16 h 34	16 h 34	16 h 50
		4,6	162,1	5	MONTCOCU (4^e Fois) Rue des Brandes – Rue l'Aume – Carrefour D72A/D72 – Route du Pont des Piles – D72	16 h 40	16 h 40	16 h 57
		1,9	164	3,1	LE PONT DES PILES (4^e Fois) Carrefour D72/D45 – D45 (direction Eguzon) – Eguzonnet – D45	16 h 42	16 h 42	16 h 59
		2,4	166,4	0,7	EGUZON (4^e Fois) La Garenne – Rue Yves Choplin – Rue Athanase Bassinet (Fin du 3^e Tour)	16 h 46	16 h 46	17 h 03
		0,7	167,1		ARRIVEE (Rue Athanase Bassinet)	16 h 47	16 h 47	17 h 04

(1) DJ : Drapeau Jaune
(2) MG : Meilleur Grimpeur

DD : Descente Dangereuse
PC : Point Chaud

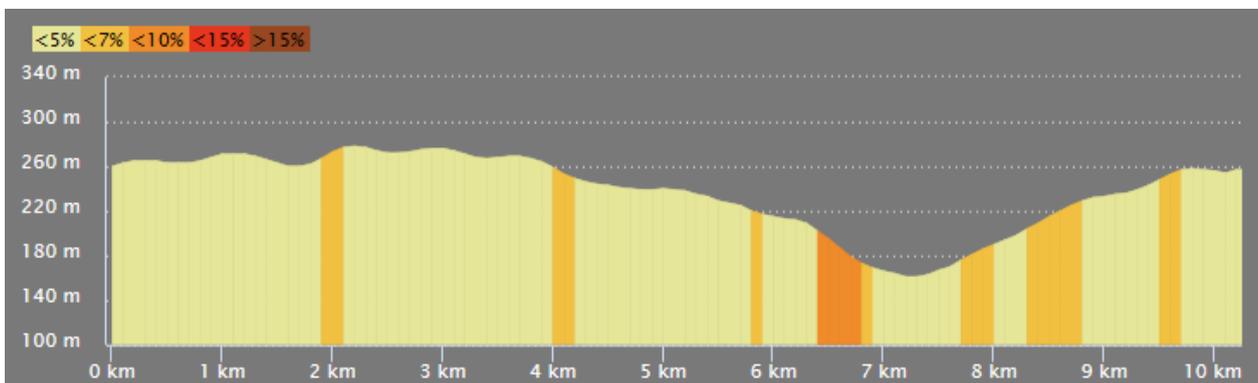
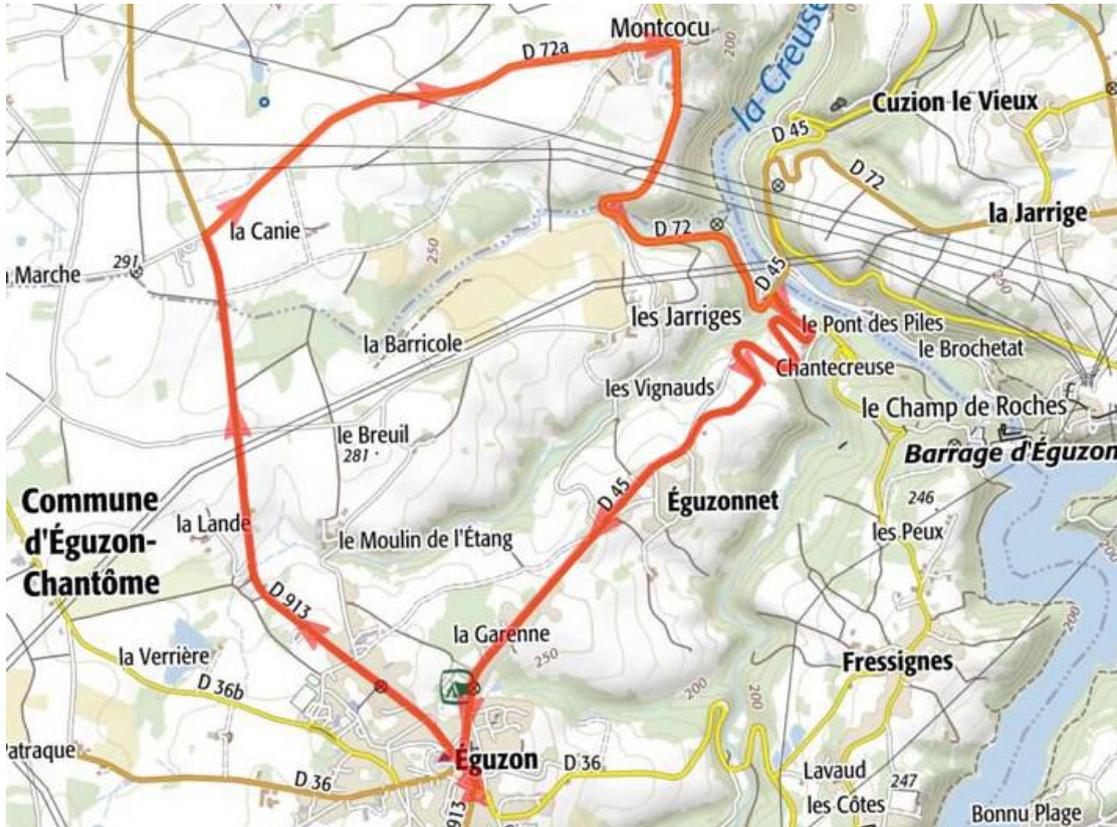
ID : Ilot Directionnel
RE : Route Etroite

PE : Pont Etroit
VD : Virage Dangereux

PN : Passage à niveau
RP : Rond-Point

CIRCUIT FINAL

VALDIVIENNE – EGUZON



12^e ETOILE D'OR "Grand Prix Centre Presse – Nouvelle République" VALDIVIENNE (Vienne) – EGUZON (Indre)

LISTE DES OPÉRATIONS D'ARRIVÉE EGUZON (36)

- => Entrée sur le Circuit final de l'Étoile d'Or : Caravane : 15h27 Course : 16h07
- => Premier passage sur la ligne d'arrivée : Caravane : 15h51 (Arrêt) Course : 16h21
- => Deuxième passage sur la ligne d'arrivée : Course : 16h34
- => Arrivée de l'épreuve prévue vers 16h47 (à 44 km/h de moyenne)
- => Cérémonie protocolaire sur le car podium :

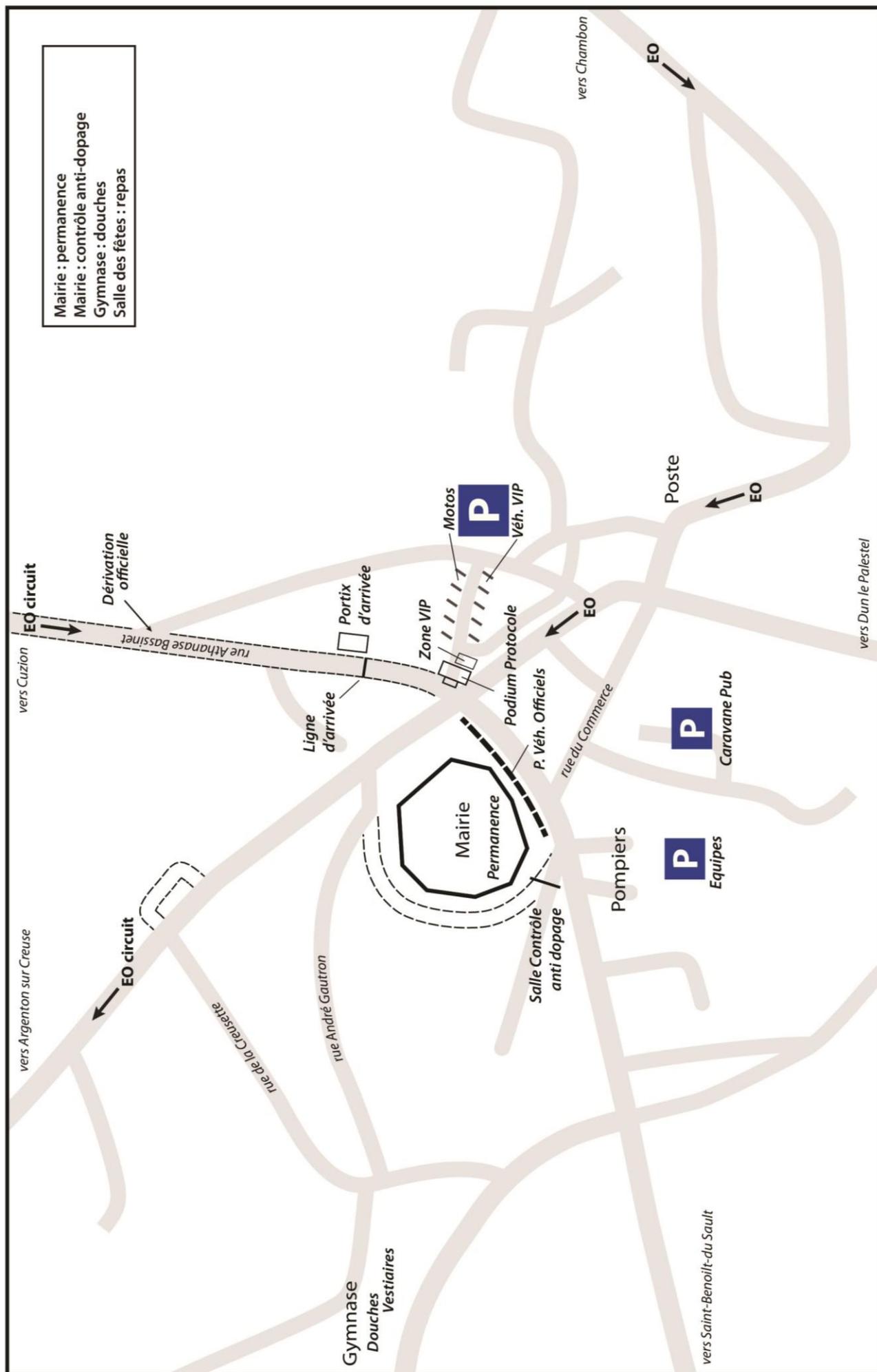
Début **10 minutes** après l'arrivée avec remise des gerbes, trophées, coupes et écharpes, en présence des différentes personnalités et partenaires. Les coureurs suivants sont attendus en tenue sportive, **le plus rapidement**, sur le podium :

- LES LAUREATS DE L'ÉPREUVE :
- le 1^{er}
 - le 2^e
 - le 3^e
 - le Meilleur Grimpeur
 - le Meilleur Sprinter (Rushs)
 - le Lauréat du Combiné
 - le Plus Combatif
 - le Fair-Play
 - le Meilleur Français
 - le Meilleur Étranger
 - la Meilleure Équipe
 - les Leaders du Challenge d'Or

LES LEADERS DU CHALLENGE D'OR 2018 (INDIVIDUEL, ESPOIR, ÉQUIPE)

- => Permanence : Mairie d'Eguzon (Salle des mariages)
Organisation et réception des équipes
- => Salle des Commissaires (classements) : Mairie d'Eguzon (Salle des mariages) ☎ Y. BIGAUD : 06.83.32.15.22
Heure d'ouverture : 16h30 **FLECHAGE VERT**
- => Vestiaires : Gymnase d'Eguzon, Rue du Collège
Heure d'ouverture : 15h30 **FLECHAGE JAUNE**
- => Communiqué des résultats : Mairie d'Eguzon (Salle des mariages)
www.stsport.fr ou www.directvelo.com
- => Contrôle médical (pour les coureurs concernés) : Mairie d'Eguzon (Salle du Conseil)
Heure : de suite après l'arrivée du dernier concurrent **FLECHAGE ROSE**
- => Classements : Podium Avenue Athanase Bassinet (EGUZON), puis officialisation par les commissaires à la permanence
- => Salle de Presse : Mairie d'Eguzon (Salle des mariages) ☎ Y. BIGAUD : 06.83.32.15.22
- => Permanence matériel : Véhicule : Fourgon Brugier
- => Réception de l'Étoile d'Or : Parc de la mairie d'Eguzon, à partir de 18h45 (Vin d'honneur)
- => Repas / Soirée : Salle des fêtes d'Eguzon, à partir de 19h15

PLAN D'ARRIVÉE - EGUZON (lundi 16 juillet 2018)



RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Étoile d'Or

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'Étoile d'Or est organisée par le Cycle Poitevin, dont le siège social est au 2, Rue Pierre de Coubertin à Poitiers (86000), sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le Lundi 16 Juillet 2018.

ARTICLE 2 – TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie : Hommes Amateurs 1^{ère} catégorie. Elle est inscrite au calendrier Élite FFC en Classe 3.54 (Coupe de France Drag Bicycles).

ARTICLE 3 – PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement de la FFC, l'épreuve est ouverte à titre individuel ou aux équipes suivantes : Equipes Continentales Françaises, DN1, DN2, DN3, autres clubs français non labellisés, clubs ou sélections étrangères (maximum 3 équipes).

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement FFC, le nombre de coureurs partants est limité à 200. Les engagements peuvent se faire par équipes ou individuellement et doivent être parvenus à l'organisateur **avant le 6 Juillet 2018**, à l'adresse suivante : Denis CLEMENT, 16 Rue des Eglantiers 86310 SAINT GERMAIN.

L'engagement est de 8 € par coureur.

ARTICLE 4 – PERMANENCE (Lundi 16 Juillet :Groupe Scolaire Les Genêts de VALDIVIENNE-86300)

La permanence de départ se tiendra le **lundi 16 Juillet de 9h à 11h au Groupe Scolaire Les Genêts de Valdivienne (86300)**.

La confirmation des partants et le retrait des dossards pour les responsables d'équipes et les coureurs individuels se font à la permanence (Groupe Scolaire des Genêts) **de 9h à 11h le lundi 16 Juillet**.

La réunion des directeurs sportifs organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des Membres du Jury des Commissaires, est fixée à **11h le lundi 16 Juillet et aura lieu au Groupe Scolaire des Genêts de Valdivienne**.

ARTICLE 5 – OPÉRATIONS DE DÉPART (Lundi 16 Juillet : Groupe Scolaire Les Genêts 86300 VALDIVIENNE)

Le quartier des coureurs où pourront stationner les véhicules des équipes est fixé sur le **parking scolaire des Genêts à Valdivienne (86300)**.

Les coureurs devront signer la feuille de départ **entre 11h30 à 12h15 sur le podium du village départ**.

Ils devront se présenter à la signature par équipes complètes. Chaque équipe sera présentée au public par les speakers officiels de l'épreuve.

Le rassemblement et l'alignement des coureurs (appel) s'effectueront **à partir de 12h20 (ligne de départ : Entrée du Village départ, sous l'arche)**.

Le départ fictif est prévu à 12h35 et effectué parking du Groupe Scolaire (sous l'arche).

Le départ réel arrêté est prévu à **13h et effectué face à la mairie de VALDIVIENNE, après 9,8 km neutralisés**.

ARTICLE 6 – RADIO-TOUR

Les informations course (Radios L'Échappée) seront émises par la fréquence **157,5750 MHz**.

ARTICLE 7 – ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par L'Échappée et le Cycle Poitevin.

Le service est assuré au moyen de 4 voitures de dépannage.

ARTICLE 8 – INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMÈTRES

Conformément à l'Article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres ne sont pas applicables à l'épreuve.

ARTICLE 9 – RAVITAILLEMENTS (3 zones)

La première zone de ravitaillement est prévue au km 51,9 (sortie de Bélâbre) jusqu'au km 52,7 (avant carrefour D927/D10).

La deuxième zone de ravitaillement est prévue au km 96 (carrefour D920/D36) jusqu'au km 100,4 (Carrefour D920/D5).

La troisième zone de ravitaillement est prévue au km 148,2 (Eguzon, Rue Jean Jaurès) jusqu'au km 149,2 (sortie d'Eguzon).

ARTICLE 10 – DÉRIVATION (Arrivée Rue Athanase Bassinet–EGUZON)

Une dérivation obligatoire est mise en place pour les **véhicules des directeurs sportifs à 200 mètres avant la ligne d'arrivée**. Ces voitures sont dérivées à gauche (Rue du Lieutenant Olive) puis empruntent la place d'Eguzon et la Rue du Commerce permettant de rejoindre directement le parking Equipes (Champ Boiché).

Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules suivants :

- Direction de l'Organisation
- Commissaires
- Médecin Officiel
- Directeur Sportif du vainqueur s'il arrive détaché avec au moins une minute d'avance (Article 2.3.006 du règlement UCI)

Une dérivation est mise en place pour les **motos à 200 mètres avant la ligne d'arrivée** ; ces motos sont dérivées à droite (Rue du Lieutenant Olive) et accèderont à leur parking Rue George Sand.

ARTICLE 11 – DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Jury des Commissaires, en consultation avec l'Organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à **plus de 10 minutes du peloton principal**, doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 12 – CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement individuel
- un classement des MG
- un classement des RUSHS
- un classement par équipes.

Les classements des MG et des RUSHS sont établis par addition de points (voir réglementation MG et Rushs). En outre, les lauréats devront terminer l'épreuve. En cas d'ex-æquo, il sera tenu compte du plus grand nombre de places de 1^{er}, 2^e, 3^e ; le cas échéant, de la meilleure place obtenue lors du dernier MG ou Rush disputé.

Le classement par équipes se fait par l'addition des 3 meilleures places des coureurs d'une même équipe (Article 2.3.044 du règlement FFC).

ARTICLE 13 – PRIX

Les prix suivants sont attribués :

- la dotation de l'épreuve, conformément au barème FFC, s'élèvera à 1524 € répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel
- le vainqueur du classement des MG sera récompensé par un prix de **100 €**
- le vainqueur du classement des RUSHS sera récompensé par un prix de **100 €**
- la meilleure équipe sur 3 coureurs au cumul des places recevra une dotation de **100 €**

Le total des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de **1824 €**.

ARTICLE 14 – ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique également à l'épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à la **Mairie d'EGUZON – Salle des mariages** (voir plan site d'arrivée) (Tél. : 06.68.87.83.23).

ARTICLE 15 – PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition. **Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après l'arrivée.**

- **les trois premiers de l'épreuve**
- **les vainqueurs des classements annexes : MG, RUSHS, ÉQUIPES**
- **le meilleur jeune**
- **le plus combatif**
- **le combiné**
- **le fair-play**
- **le 1^{er} Français**
- **le 1^{er} Etranger**
- **la meilleure équipe du jour**
- **le Protocole du Challenge d'Or (Individuel, Espoir, Équipe).**

ARTICLE 16 – PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

RÈGLEMENT DU CHALLENGE MEILLEUR GRIMPEUR

1 – Les endroits qui compteront pour le Challenge Meilleur Grimpeur seront matérialisés par des panneaux ainsi qu’au sol : **MG**

(pancarte publicitaire à l’endroit du classement)

- 5 points au premier
- 3 points au deuxième
- 1 point au troisième

En cas d’ex-æquo, il sera tenu compte du plus grand nombre de places de 1^{er}, 2^e, 3^e; le cas échéant de la meilleure place obtenue lors du dernier sprint disputé.

2 – Un classement général est établi par addition de points attribués sur les 12 meilleurs grimpeurs sélectionnés.

3 – Le lauréat devra terminer l’épreuve.

MG	KM	COMMUNES	LIEUX
MG 1	35,7	BETHINES	FACE A LA MAIRIE
MG 2	45	SAINT HILAIRE SUR BENAIZE	SORTIE
MG 3	67,7	PRISSAC	CÔTE DU BEAU
MG 4	80	LA CHATRE L'ANGLIN	SORTIE SAINT MICHEL
MG 5	88,5	MOUHET	STADE
MG 6	103	VIGOUX	D920 (Saint-Paul)
MG 7	109	BARAIZE	SORTIE
MG 8	115,5	CUZION	TRANSFORMATEUR
MG 9	117,2	BONNU	ENTREE
MG 10	123,2	SAINT JALLET	ENTREE
MG 11	130,2	VITRAT	CARREFOUR
MG 12	137	EGUZON	ENTREE

RÈGLEMENT DU CHALLENGE DES RUSHS

1 – Les endroits qui compteront pour le Challenge des Rushs seront matérialisés par des panneaux ainsi qu’au sol : **RUSH**

(pancarte publicitaire à l’endroit du Sprint)

- 5 points au premier
- 3 points au deuxième
- 1 point au troisième

En cas d’ex-æquo, il sera tenu compte du plus grand nombre de places de 1^{er}, 2^e, 3^e ; le cas échéant de la meilleure place obtenue lors du dernier sprint disputé.

2 – Un classement général est établi par addition de points attribués sur les 14 rushs sélectionnés.

3 – Le lauréat devra terminer l’épreuve.

PC	KM	COMMUNES	LIEUX
PC 1	8,3	LA CHAPELLE VIVIERS	STADE
PC 2	13,6	LEIGNES SUR FONTAINE	ETANG
PC 3	17,3	PINDRAY	ENTREE
PC 4	19,9	JOUHET	FACE AU RESTAURANT VAL DE GARTEMPE
PC 5	28	HAIMS	CENTRE BOURG
PC 6	51,4	BELÂBRE	FACE A LA SALLE DES FÊTES
PC 7	64,4	PRISSAC	ENTREE FACE AU MUSEE
PC 8	75,2	ROUSSINES	ENTREE
PC 9	78,4	SAINT BENOIT DU SAULT	CHAMP DE FOIRE
PC 10	82,3	LA CHATRE L'ANGLIN	CENTRE BOURG
PC 11	87,6	MOUHET	ENTREE
PC 12	104,8	BAZAIGES	ENTREE
PC 13	127,2	CROZANT	ENTREE
PC 14	147,9	EGUZON	LIGNE ARRIVEE



Etoile d'Or 2017

LE COMC VOUS PRÉSENTE

LE 16^e SOUVENIR "ROUSSE - PERRIN"

**MANCHE FINALE DU CHALLENGE D'OR 2018
COMC / CENTRE PRESSE - NOUVELLE RÉPUBLIQUE**

AVEC LA COLLABORATION DE

www.directvelo.com et www.velofotopro.com

SOUS LE PARRAINAGE DE :



Mardi 17 Juillet 2018

16^e SOUVENIR "ROUSSE - PERRIN"

Course Cycliste Élite FFC 1.12.1

Épreuve en ligne de 176,3 km

Départ : **SAINT-SAVIN** (Place de la Libération)
Arrivée : **LA TRIMOUILLE** (Rue Alsace Lorraine)

Club Organisateur : **VELO CLUB CANTONAL TRIMOILLAIS**
8 Place de la Mairie – 86290 LA TRIMOUILLE

Responsable Organisation : **Lilian SUIRE**
10 Allée des Marronniers – 86290 LA TRIMOUILLE
Tél : 06 88 75 08 49
Mail : lisuire.vcct@orange.fr

Engagements par internet : www.ffc.fr
(Clôture le 7 Juillet 2018)



Raid Risto (VCC Rouen 76), Vainqueur du Souvenir "ROUSSE-PERRIN" 2017

**16^e SOUVENIR "ROUSSE-PERRIN"
(SAINT-SAVIN – LA TRIMOUILLE)**

**LISTE DES OPÉRATIONS DE DÉPART
SAINT-SAVIN (86)**

Mardi 16 Juillet : SAINT-SAVIN 86310

Lieu : Place de la Libération

Organisation Sportive :

=> Permanence / Secrétariat : Salle des Associations (Rue de la Traverse)

FLECHAGE VERT

☎ 06.83.32.15.22 (Y. BIGAUD)

Heure d'ouverture : **9h à 12h15**

=> Contrôle des licences, Remise des dossards et plaques de cadres : (équipes et coureurs individuels)

FLECHAGE ORANGE

Heure d'ouverture : **9h15 à 11h**

(Confirmation à la suite de la liste des partants)

=> Réunion des Directeurs Sportifs avec l'Organisation et le Jury des Commissaires :

Heure : **11h**

Salle des Associations, Rue de la Traverse

=> Distribution de la liste définitive des partants :

Heure : **11h30**

=> Signature et Présentation des équipes sur le podium du Village Départ : Place de la Libération

(Les Coureurs sont priés de se présenter en équipes par ordre de dossards pour l'émargement au podium situé près du Village Départ)

Heure : **11h30 à 12h15**

FLECHAGE BLEU

=> Rassemblement et Appel des coureurs : Arche de Départ (Place de la Libération)

Heure : **12h20**

=> Départ fictif : SAINT-SAVIN (Place de la Libération) pour un tour neutralisé de 7,8 km jusqu'à La Corbière, commune de La Bussière

Heure : **12h35**

=> Départ réel : LA CORBIERE, commune de La Bussière (D11, route de Saint-Savin)

Heure : **13h**

Organisation Logistique :

SAINT-SAVIN (Village Départ, Place de la Libération)

=> Accueil des suiveurs, chauffeurs, pilotes, invités : **9h**

=> Ouverture Village : **9h15**

=> Pose des récepteurs - radios par l'Échappée au parking officiel : **9h15**

=> Réunion pilotes et chauffeurs : **9h50** (Salle Centre Médico-Social), Place de la Libération)

=> Restauration des suiveurs : **10h20** (Village Départ, Place de la Libération)

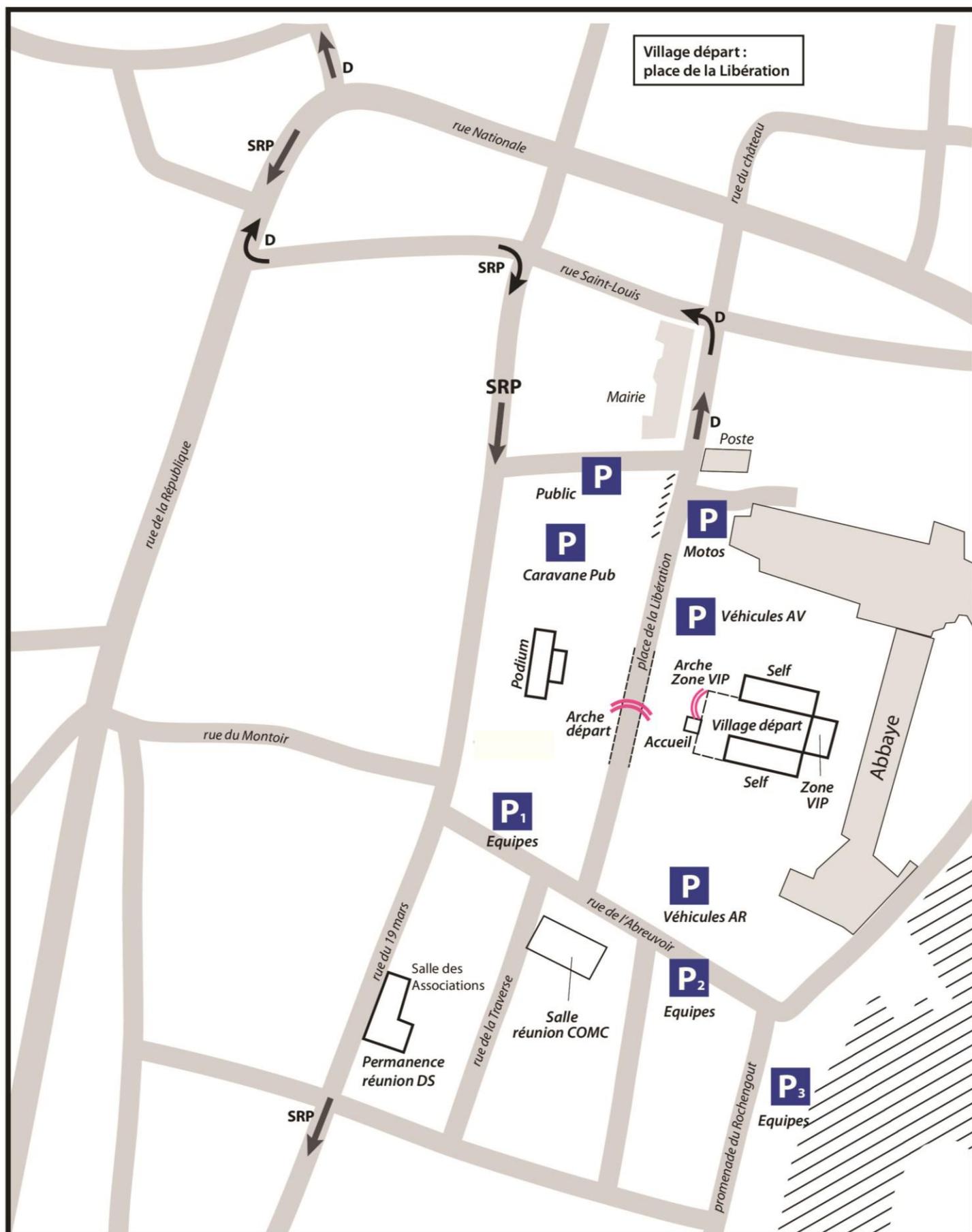
=> Départ de la Caravane Publicitaire : **11h35**

=> Mise en place des Véhicules « Course » : **12h15**

=> Départ Fictif de l'épreuve : **12h35** (pour un tour de présentation jusqu'à La Corbière)

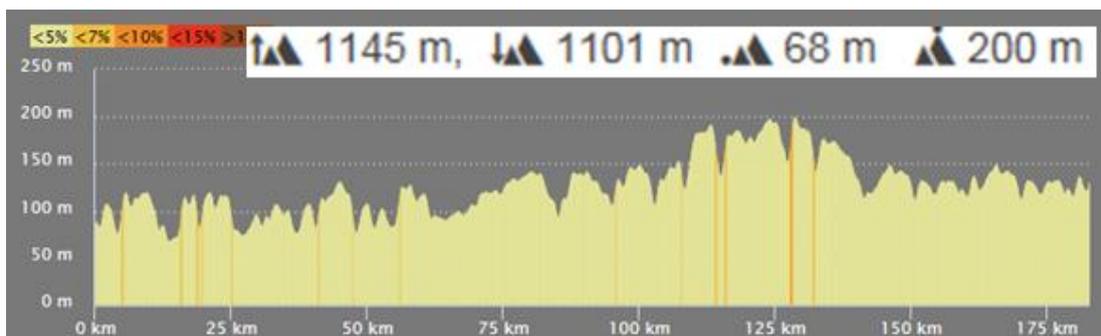
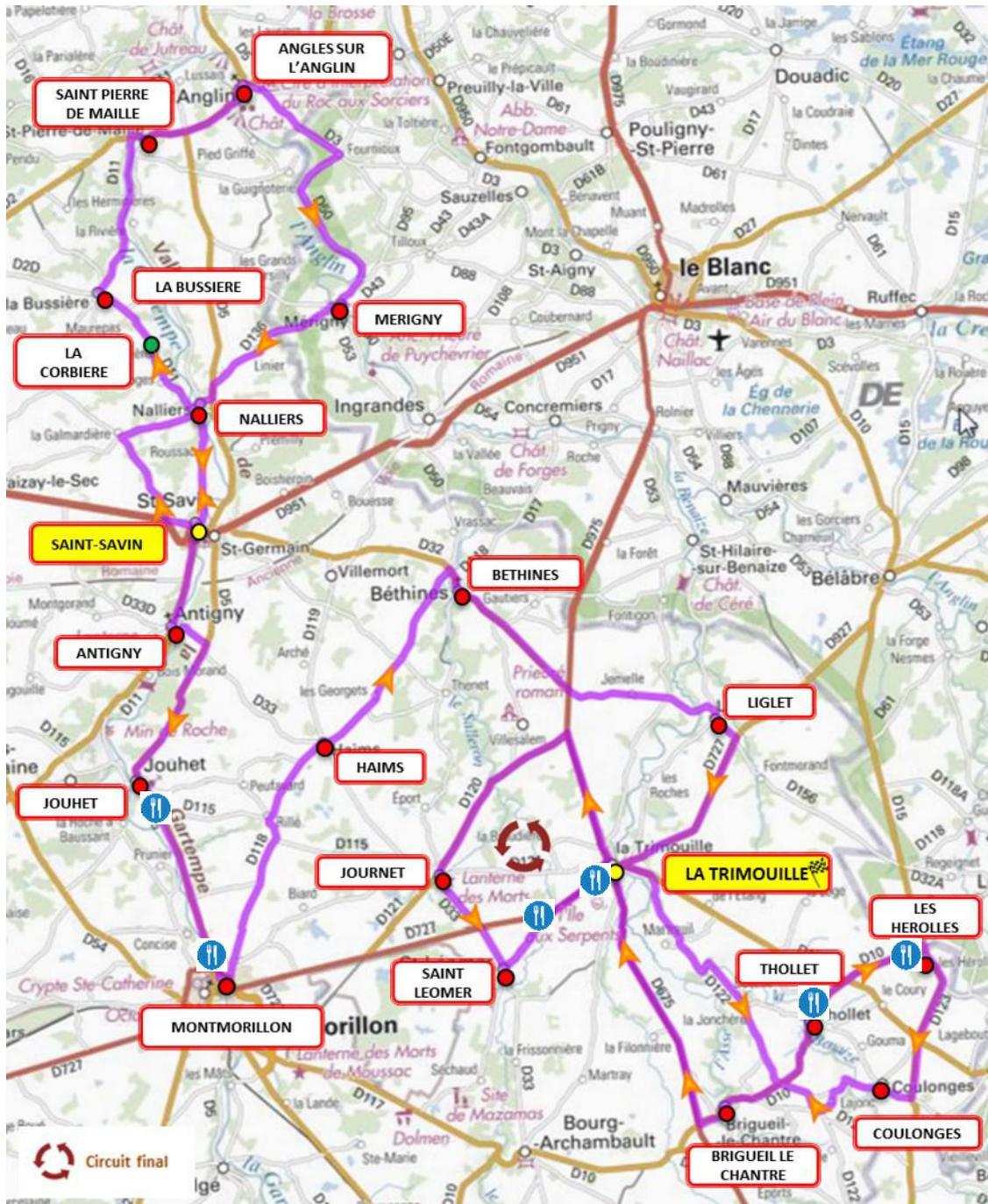
=> Départ Réel : **13h** LA CORBIERE (D11, commune de LA BUSSIÈRE)

PLAN DÉPART - SAINT-SAVIN (mardi 17 juillet 2018)



Mardi 17 Juillet 2018
16^e SOUVENIR ROUSSE - PERRIN
SAINT-SAVIN (Vienne) – LA TRIMOUILLE (Vienne)

Finale du Challenge d'Or 2018 "COMC - DirectVelo.com - Nouvelle République - Centre Presse"



Mardi 17 Juillet 2018
16^e SOUVENIR "ROUSSE - PERRIN"
SAINT-SAVIN (Vienne) – LA TRIMOUILLE (Vienne)
Finale du Challenge d'Or 2018 "COMC - DirectVelo.com - Nouvelle République - Centre Presse"

Points spécifiques	Classements	Kilométrage			ITINÉRAIRE 176,3 km Épreuve Cycliste Élite Nationale Catégorie 1.12.1	Heures de passages		
		Partiel	Parcours	À parcourir		Caravane publicitaire	Horaires à 44 km/h	Dernier coureur
DJ VD					SAINT-SAVIN (Place de la Libération) Lieu de Rassemblement Appel : Place de la Libération (Face à l'Abbaye) Départ Fictif pour Tour de Présentation par : Rue des Halles – Rue Saint-Louis – Place de la République – Rue des Grandes Murailles – Place de la Gassotte – Rond-Point du Square – Rue du 8 Mai 1945 – Route de Nalliers – D11 – Roussac – D11 – La Maison Neuve – D11 NALLIERS (1^{er} Fois) Route de Saint- Savin – Route de la Bussière – D11 – Chatillon – D11 (7,3 km neutralisés) Départ Réel : La Corbière (Commune de La Bussière) D11 – Le Chêne Roux – D11	Mise en place : 11 h 10 11 h 35	12 h 20 12 h 35	
DJ RP			0	176,3	LA BUSSIÈRE Route de la Vallée des Bois – Place Gilbert Bécaud – Rue Saint- Pierre – D11 – La Braverie – D11 SAINT-PIERRE-DE-MAILLE Rue Eugène Chamgobert – Avenue de la Libération – Avenue Louis Raison – Place de l'Etoile – Avenue du Général de Gaulle – D2 – Carrefour D2/D5 – D2 – La Maison Neuve – D2 ANGLES-SUR-L'ANGLIN Route de Saint- Pierre – Rue du Pont – Rue du Château – Rue du Four Banal – La Place – Rue de Tourmon – Rue Blançoise – D2B – D3 – Fournioux – D50 – Rives – D50 – Carrefour D50/D43 – D43 MERIGNY Rue des Anciens Combattants AFN – Rue de la Mairie – Rue du Pont – Route de Saint-Pierre-de-Maillé – Route de Nalliers – D27A – D136 – Liniers – D136 – Carrefour des Rangelettes D136/D5 – D5 – Carrefour D5/D136A – D136A NALLIERS (2^e Fois) Rue de la Chapelle – Rue Guy Lejeune – Route de Saint-Savin – D11 – La Maison Neuve – D11 – Roussac – D11	11 h 44	12 h 50	
	PC 1	2,2	2,2	174,1	SAINT-SAVIN (2^e Fois) Route de Nalliers – Rue du 8 Mai 1945 – Place de la Gassotte – Rond-Point du Square – Rue des Grandes Murailles – Place de la République – Avenue du Général de Gaulle – D11G - Carrefour de la Loge à Patrouillaud – VO – Le Breuil – VO – Carrefour d'Artiges – VO – Les Quartrons – VO NALLIERS (3^e Fois) Route de Paizay – Route de Saint-Savin – D11 – La Maison Neuve – D11 – Roussac – D11 SAINT-SAVIN (3^e Fois) Route de Nalliers – Rue du 8 Mai 1945 – Place de la Gassotte – Rond-Point du Square – Rue des Grandes Murailles – Place de la République – Rue Saint-Louis – Rue des 4 Vents – Place de la Libération – Rue du 19 Mars 1962 – Rue de l'Abbaye – Rue de la Vigne aux Moines – D11 ANTIGNY Rue de la Gartempe – Place de la Mairie – Rue du 19 Mars 1962 – Rue Marcel Giraudet – Rue des Vieilles Vignes – D33 – Carrefour D33/D5 – D5 (Direction Jouhet) JOUHET Route de Saint-Savin – Route de Montmorillon – D5 – La Cadrie – D5 La Rue – D5 MONTMORILLON Route de Saint-Savin – Rue des Clavières – Rue des Combes – Rue Daniel Cormier – Route d'Haims – Les Combes – D118 – Rillé – D118	11 h 49	13 h 00	13 h 04
DJ RE	MG 1	6	8,2	168,1	LA BUSSIÈRE Route de la Vallée des Bois – Place Gilbert Bécaud – Rue Saint- Pierre – D11 – La Braverie – D11 SAINT-PIERRE-DE-MAILLE Rue Eugène Chamgobert – Avenue de la Libération – Avenue Louis Raison – Place de l'Etoile – Avenue du Général de Gaulle – D2 – Carrefour D2/D5 – D2 – La Maison Neuve – D2 ANGLES-SUR-L'ANGLIN Route de Saint- Pierre – Rue du Pont – Rue du Château – Rue du Four Banal – La Place – Rue de Tourmon – Rue Blançoise – D2B – D3 – Fournioux – D50 – Rives – D50 – Carrefour D50/D43 – D43 MERIGNY Rue des Anciens Combattants AFN – Rue de la Mairie – Rue du Pont – Route de Saint-Pierre-de-Maillé – Route de Nalliers – D27A – D136 – Liniers – D136 – Carrefour des Rangelettes D136/D5 – D5 – Carrefour D5/D136A – D136A NALLIERS (2^e Fois) Rue de la Chapelle – Rue Guy Lejeune – Route de Saint-Savin – D11 – La Maison Neuve – D11 – Roussac – D11	12 h 00	13 h 11	13 h 12
DJ VD					ARRÊT VILLAGE 20'			
DJ ID						12 h 27	13 h 17	13 h 19
DJ RE	MG 2	4,4	12,6	163,7	SAINT-SAVIN (2^e Fois) Route de Nalliers – Rue du 8 Mai 1945 – Place de la Gassotte – Rond-Point du Square – Rue des Grandes Murailles – Place de la République – Avenue du Général de Gaulle – D11G - Carrefour de la Loge à Patrouillaud – VO – Le Breuil – VO – Carrefour d'Artiges – VO – Les Quartrons – VO NALLIERS (3^e Fois) Route de Paizay – Route de Saint-Savin – D11 – La Maison Neuve – D11 – Roussac – D11 SAINT-SAVIN (3^e Fois) Route de Nalliers – Rue du 8 Mai 1945 – Place de la Gassotte – Rond-Point du Square – Rue des Grandes Murailles – Place de la République – Rue Saint-Louis – Rue des 4 Vents – Place de la Libération – Rue du 19 Mars 1962 – Rue de l'Abbaye – Rue de la Vigne aux Moines – D11 ANTIGNY Rue de la Gartempe – Place de la Mairie – Rue du 19 Mars 1962 – Rue Marcel Giraudet – Rue des Vieilles Vignes – D33 – Carrefour D33/D5 – D5 (Direction Jouhet) JOUHET Route de Saint-Savin – Route de Montmorillon – D5 – La Cadrie – D5 La Rue – D5 MONTMORILLON Route de Saint-Savin – Rue des Clavières – Rue des Combes – Rue Daniel Cormier – Route d'Haims – Les Combes – D118 – Rillé – D118	12 h 42	13 h 32	13 h 35
DJ VD	PC 2	10,7	23,3	153	NALLIERS (2^e Fois) Rue de la Chapelle – Rue Guy Lejeune – Route de Saint-Savin – D11 – La Maison Neuve – D11 – Roussac – D11 SAINT-SAVIN (2^e Fois) Route de Nalliers – Rue du 8 Mai 1945 – Place de la Gassotte – Rond-Point du Square – Rue des Grandes Murailles – Place de la République – Avenue du Général de Gaulle – D11G - Carrefour de la Loge à Patrouillaud – VO – Le Breuil – VO – Carrefour d'Artiges – VO – Les Quartrons – VO NALLIERS (3^e Fois) Route de Paizay – Route de Saint-Savin – D11 – La Maison Neuve – D11 – Roussac – D11 SAINT-SAVIN (3^e Fois) Route de Nalliers – Rue du 8 Mai 1945 – Place de la Gassotte – Rond-Point du Square – Rue des Grandes Murailles – Place de la République – Rue Saint-Louis – Rue des 4 Vents – Place de la Libération – Rue du 19 Mars 1962 – Rue de l'Abbaye – Rue de la Vigne aux Moines – D11 ANTIGNY Rue de la Gartempe – Place de la Mairie – Rue du 19 Mars 1962 – Rue Marcel Giraudet – Rue des Vieilles Vignes – D33 – Carrefour D33/D5 – D5 (Direction Jouhet) JOUHET Route de Saint-Savin – Route de Montmorillon – D5 – La Cadrie – D5 La Rue – D5 MONTMORILLON Route de Saint-Savin – Rue des Clavières – Rue des Combes – Rue Daniel Cormier – Route d'Haims – Les Combes – D118 – Rillé – D118	12 h 50	Après course	13 h 40
DJ PE	PC 3	6,4	29,7	146,6	SAINT-SAVIN (2^e Fois) Route de Nalliers – Rue du 8 Mai 1945 – Place de la Gassotte – Rond-Point du Square – Rue des Grandes Murailles – Place de la République – Avenue du Général de Gaulle – D11G - Carrefour de la Loge à Patrouillaud – VO – Le Breuil – VO – Carrefour d'Artiges – VO – Les Quartrons – VO NALLIERS (3^e Fois) Route de Paizay – Route de Saint-Savin – D11 – La Maison Neuve – D11 – Roussac – D11 SAINT-SAVIN (3^e Fois) Route de Nalliers – Rue du 8 Mai 1945 – Place de la Gassotte – Rond-Point du Square – Rue des Grandes Murailles – Place de la République – Rue Saint-Louis – Rue des 4 Vents – Place de la Libération – Rue du 19 Mars 1962 – Rue de l'Abbaye – Rue de la Vigne aux Moines – D11 ANTIGNY Rue de la Gartempe – Place de la Mairie – Rue du 19 Mars 1962 – Rue Marcel Giraudet – Rue des Vieilles Vignes – D33 – Carrefour D33/D5 – D5 (Direction Jouhet) JOUHET Route de Saint-Savin – Route de Montmorillon – D5 – La Cadrie – D5 La Rue – D5 MONTMORILLON Route de Saint-Savin – Rue des Clavières – Rue des Combes – Rue Daniel Cormier – Route d'Haims – Les Combes – D118 – Rillé – D118	12 h 54	13 h 45	13 h 49
DJ VD								
DJ VD	MG 3				NALLIERS (3^e Fois) Route de Paizay – Route de Saint-Savin – D11 – La Maison Neuve – D11 – Roussac – D11 SAINT-SAVIN (3^e Fois) Route de Nalliers – Rue du 8 Mai 1945 – Place de la Gassotte – Rond-Point du Square – Rue des Grandes Murailles – Place de la République – Rue Saint-Louis – Rue des 4 Vents – Place de la Libération – Rue du 19 Mars 1962 – Rue de l'Abbaye – Rue de la Vigne aux Moines – D11 ANTIGNY Rue de la Gartempe – Place de la Mairie – Rue du 19 Mars 1962 – Rue Marcel Giraudet – Rue des Vieilles Vignes – D33 – Carrefour D33/D5 – D5 (Direction Jouhet) JOUHET Route de Saint-Savin – Route de Montmorillon – D5 – La Cadrie – D5 La Rue – D5 MONTMORILLON Route de Saint-Savin – Rue des Clavières – Rue des Combes – Rue Daniel Cormier – Route d'Haims – Les Combes – D118 – Rillé – D118	13 h 01	13 h 54	13 h 59
DJ VD	PC 4	6,6	40,5	135,8	SAINT-SAVIN (3^e Fois) Route de Nalliers – Rue du 8 Mai 1945 – Place de la Gassotte – Rond-Point du Square – Rue des Grandes Murailles – Place de la République – Rue Saint-Louis – Rue des 4 Vents – Place de la Libération – Rue du 19 Mars 1962 – Rue de l'Abbaye – Rue de la Vigne aux Moines – D11 ANTIGNY Rue de la Gartempe – Place de la Mairie – Rue du 19 Mars 1962 – Rue Marcel Giraudet – Rue des Vieilles Vignes – D33 – Carrefour D33/D5 – D5 (Direction Jouhet) JOUHET Route de Saint-Savin – Route de Montmorillon – D5 – La Cadrie – D5 La Rue – D5 MONTMORILLON Route de Saint-Savin – Rue des Clavières – Rue des Combes – Rue Daniel Cormier – Route d'Haims – Les Combes – D118 – Rillé – D118	13 h 05	13 h 59	13 h 53
DJ VD	PC 5	4	44,5	131,8	SAINT-SAVIN (3^e Fois) Route de Nalliers – Rue du 8 Mai 1945 – Place de la Gassotte – Rond-Point du Square – Rue des Grandes Murailles – Place de la République – Rue Saint-Louis – Rue des 4 Vents – Place de la Libération – Rue du 19 Mars 1962 – Rue de l'Abbaye – Rue de la Vigne aux Moines – D11 ANTIGNY Rue de la Gartempe – Place de la Mairie – Rue du 19 Mars 1962 – Rue Marcel Giraudet – Rue des Vieilles Vignes – D33 – Carrefour D33/D5 – D5 (Direction Jouhet) JOUHET Route de Saint-Savin – Route de Montmorillon – D5 – La Cadrie – D5 La Rue – D5 MONTMORILLON Route de Saint-Savin – Rue des Clavières – Rue des Combes – Rue Daniel Cormier – Route d'Haims – Les Combes – D118 – Rillé – D118	13 h 09	14 h 04	13 h 59
DJ RE	PC 6	3,5	48	128,3	SAINT-SAVIN (3^e Fois) Route de Nalliers – Rue du 8 Mai 1945 – Place de la Gassotte – Rond-Point du Square – Rue des Grandes Murailles – Place de la République – Rue Saint-Louis – Rue des 4 Vents – Place de la Libération – Rue du 19 Mars 1962 – Rue de l'Abbaye – Rue de la Vigne aux Moines – D11 ANTIGNY Rue de la Gartempe – Place de la Mairie – Rue du 19 Mars 1962 – Rue Marcel Giraudet – Rue des Vieilles Vignes – D33 – Carrefour D33/D5 – D5 (Direction Jouhet) JOUHET Route de Saint-Savin – Route de Montmorillon – D5 – La Cadrie – D5 La Rue – D5 MONTMORILLON Route de Saint-Savin – Rue des Clavières – Rue des Combes – Rue Daniel Cormier – Route d'Haims – Les Combes – D118 – Rillé – D118	13 h 16	14 h 13	14 h 19
DJ VD	MG 4							
DJ RE	PC 7	6,8	54,8	121,5	SAINT-SAVIN (3^e Fois) Route de Nalliers – Rue du 8 Mai 1945 – Place de la Gassotte – Rond-Point du Square – Rue des Grandes Murailles – Place de la République – Rue Saint-Louis – Rue des 4 Vents – Place de la Libération – Rue du 19 Mars 1962 – Rue de l'Abbaye – Rue de la Vigne aux Moines – D11 ANTIGNY Rue de la Gartempe – Place de la Mairie – Rue du 19 Mars 1962 – Rue Marcel Giraudet – Rue des Vieilles Vignes – D33 – Carrefour D33/D5 – D5 (Direction Jouhet) JOUHET Route de Saint-Savin – Route de Montmorillon – D5 – La Cadrie – D5 La Rue – D5 MONTMORILLON Route de Saint-Savin – Rue des Clavières – Rue des Combes – Rue Daniel Cormier – Route d'Haims – Les Combes – D118 – Rillé – D118	13 h 24	14 h 22	14 h 29
DJ VD	PC 8	7,1	61,9	114,3	SAINT-SAVIN (3^e Fois) Route de Nalliers – Rue du 8 Mai 1945 – Place de la Gassotte – Rond-Point du Square – Rue des Grandes Murailles – Place de la République – Rue Saint-Louis – Rue des 4 Vents – Place de la Libération – Rue du 19 Mars 1962 – Rue de l'Abbaye – Rue de la Vigne aux Moines – D11 ANTIGNY Rue de la Gartempe – Place de la Mairie – Rue du 19 Mars 1962 – Rue Marcel Giraudet – Rue des Vieilles Vignes – D33 – Carrefour D33/D5 – D5 (Direction Jouhet) JOUHET Route de Saint-Savin – Route de Montmorillon – D5 – La Cadrie – D5 La Rue – D5 MONTMORILLON Route de Saint-Savin – Rue des Clavières – Rue des Combes – Rue Daniel Cormier – Route d'Haims – Les Combes – D118 – Rillé – D118			
DJ VD								
DJ VD								

(1) DJ : Drapeau Jaune
RE : Route Étroite

DD : Descente Dangereuse
RP : Rond-Point

ID : Îlot Directionnel
VD : Virage Dangereux

PE : Pont Étroit

PN : Passage à Niveau

(2) MG : Meilleur Grimpeur

PC : Point Chaud

Points spécifiques	Classements	Kilométrage			ITINÉRAIRE 176,3 km Épreuve Cycliste Élite Nationale Catégorie 1.12.1	Heures de passages		
		Partiel	Parcours	À parcourir		Caravane publicitaire	Horaires à 44 km/h	Dernier coureur
	PC 9	8,8	70,7	105,6	HAIMS Route de Montmorillon – Place de la Mairie – Route de Béthines – D118 – Les Georgets – D118 – L'Aumône – D118 – Beumont – D118 – Carrefour D118/D32 – D32	13 h 34	14 h 34	14 h 42
	MG 5	8	78,7	97,6	BETHINES Rue du Salleron – Place du Général de Gaulle – Rue de la Fontaine – D32 – Carrefour D32/D675 – D32 – Jemelle – D32	13 h 45	14 h 45	14 h 53
DJ ID	MG 6	10,2	88,9	87,4	LIGLET Route de Pré des Gardes – Grand'Rue – Place de la Mairie – Route de Fontmorond – D32 – Carrefour D32/D727 – D32	13 h 59	14 h 59	15 h 08
DJ RE DJ ID		6,8	95,7	80,6	LA TRIMOUILLE (1^{re} Fois) Route de Bélâbre – Route de Saint-Pierre – Saint-Pierre – Route de Martreuil – D122 – La Jonchère – D122 – Carrefour D122/D10 – D10	14 h 11	15 h 09	15 h 19
DJ VD DJ VD	MG 7 MG 8							
DJ VD DJ ID	MG 9	12,5	108,2	68,1	THOLLET D10 – Blé – D10 – Carrefour D10/D121 – D10	14 h 23	15 h 27	15 h 38
	PC 10	5,1	113,3	63	LES HEROLLES Route des Justices – Carrefour D10/D123 – Avenue de la Barre – D123 – Rond-Point de la Croix de Labron D123/D121 – D123 – Carrefour du Bagueau D123/VO – VO	14 h 34	15 h 34	15 h 46
DJ RP	PC 11	6	119,3	57	COULONGES Route de Lussac – Place Sully – Route de la Planche – D124 – Benaize – D124 – Carrefour D124/VO – VO – Lajonc – VO – Carrefour de Rimord VO/D122 – D122 – Carrefour D122/D124 – D124 – Carrefour D124/D10 – D10	14 h 42	15 h 42	15 h 54
DJ VD DJ VD	MG 10							
DJ VD		6,7	126	50,3	BRIGUEIL-LE-CHANTRE Route de la Côte des Vignes – Rue de l'Asse – Le Pont – D10 – Carrefour de la Laiterie D10/D675 – D675	14 h 51	15 h 51	16 h 04
DJ VD	MG 11	9,9	135,9	40,4	LA TRIMOUILLE (2^e Fois) Route du Dorat – Rue de la République – Route de Montmorillon	15 h 05	16 h 05	16 h 19
		0,4	136,3	40	Entrée Circuit Avenue de la Liberté – Rue de la Croix Saint-Jean – Rue Alsace Lorraine	15 h 06	16 h 06	16 h 20
	PC 12	1	137,3	39	LA TRIMOUILLE (1^{er} Passage sur la Ligne) Route du Blanc – D675 – Carrefour du Pilon D675/D120 – D120 – La Cruzette – D120	15 h 07	16 h 07	16 h 21
	MG 12							
	PC 13	10,4	147,7	28,6	JOURNET (1^{re} Fois) Avenue de Villesalem – Place du Prieuré Saint-Jean – Place Saint-Martin – Avenue de la Gare – Route de Saint-Léomer – D33 – Carrefour D33/D727 – D33	15 h 21	16 h 21	16 h 36
DJ RE DJ ID								
DJ VD DJ VD	PC 14	4,1	151,8	24,5	SAINT-LEOMER (1^{re} Fois) Rue des Chaumettes – Rue de la Cruzette – VO – Carrefour VO/D727 – D727 – Chambord – D727	15 h 27	16 h 27	16 h 43
		4	155,8	20,5	LA TRIMOUILLE (3^e Fois) Route de Montmorillon – Avenue de la Liberté – Rue de la Croix Saint-Jean – Rue Alsace Lorraine (Fin du 1^{er} Tour)	15 h 33	16 h 33	16 h 49
		1	156,8	19,5	LA TRIMOUILLE (2^e Passage sur la Ligne) Route du Blanc – D675 – Carrefour du Pilon D675/D120 – D120 – La Cruzette – D120	15 h 37 (Arrêt)	16 h 34	16 h 50
		10,4	167,2	9,1	JOURNET (2^e Fois) Avenue de Villesalem – Place du Prieuré Saint-Jean – Place Saint-Martin – Avenue de la Gare – Route de Saint-Léomer – D33 – Carrefour D33/D727 – D33		16 h 48	17 h 05
DJ RE DJ ID								
DJ VD DJ VD		4,1	171,3	5	SAINT-LEOMER (2^e Fois) Rue des Chaumettes – Rue de la Cruzette – VO – Carrefour VO/D727 – D727 – Chambord – D727		16 h 54	17 h 12
		4	175,3	1	LA TRIMOUILLE (4^e Fois) Route de Montmorillon – Avenue de la Liberté – Rue de la Croix Saint-Jean – Rue Alsace Lorraine (Fin du 2^e Tour)		17 h 00	17 h 18
		1	176,3	0	ARRIVEE (Rue Alsace Lorraine) Ligne droite de 400 mètres en léger faux plat		17 h 01	17 h 19

(1) DJ : Drapeau Jaune
RE : Route Étroite

DD : Descente Dangereuse
RP : Rond-Point

ID : Îlot Directionnel
VD : Virage Dangereux

PE : Pont Étroit

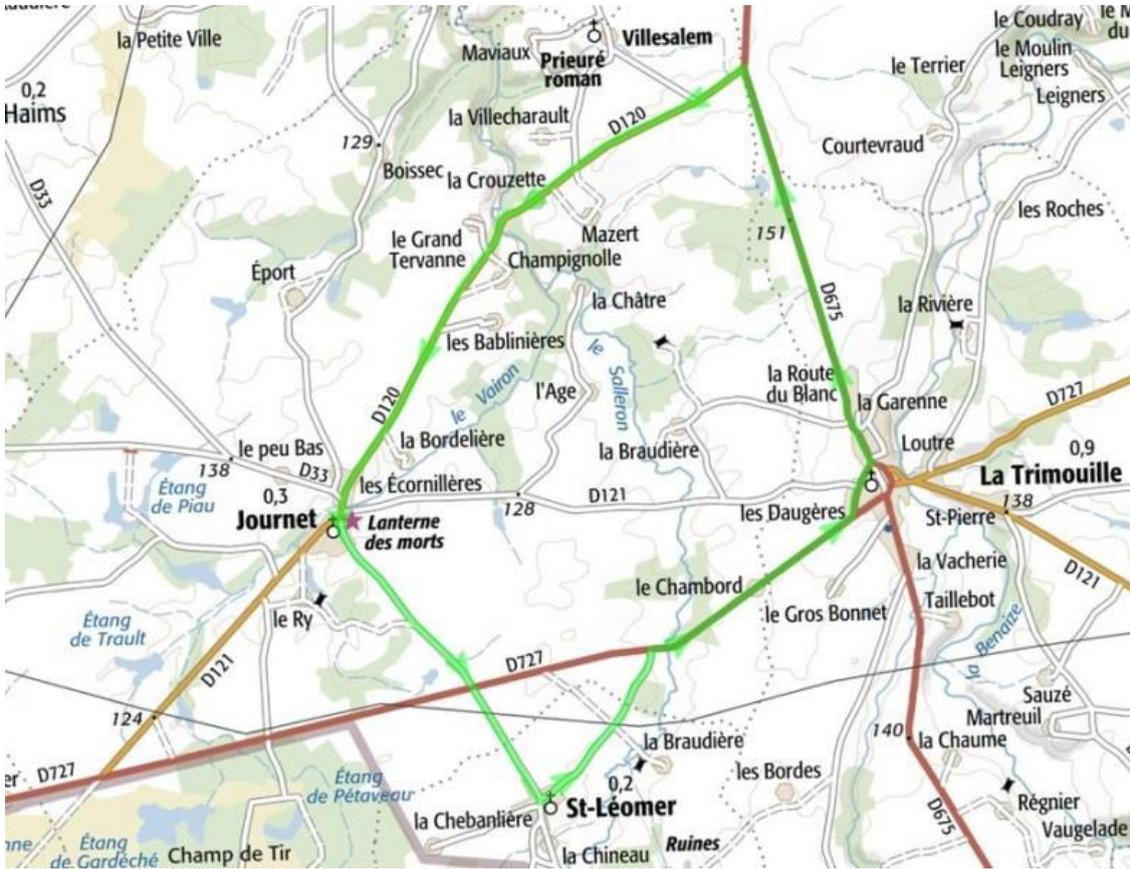
PN : Passage à Niveau

(2) MG : Meilleur Grimpeur

PC : Point Chaud

CIRCUIT FINAL

SAINT-SAVIN – LA TRIMOUILLE



16^e SOUVENIR "ROUSSE - PERRIN" (SAINT-SAVIN – LA TRIMOUILLE)

LISTE DES OPÉRATIONS D'ARRIVÉE LA TRIMOUILLE (86)

- => Entrée sur le Circuit final du Souvenir "Rousse - Perrin" : Caravane : 15h06 Course : 16h06
- => Premier Passage sur la ligne d'arrivée : Caravane : 15h07 Course : 16h07
- => Deuxième Passage sur la ligne d'arrivée : Caravane : 15h37 (arrêt) Course : 16h34
- => Arrivée de l'épreuve prévue vers 17h01 (à 44 km/h de moyenne)
- => Cérémonie protocolaire sur le camion podium :

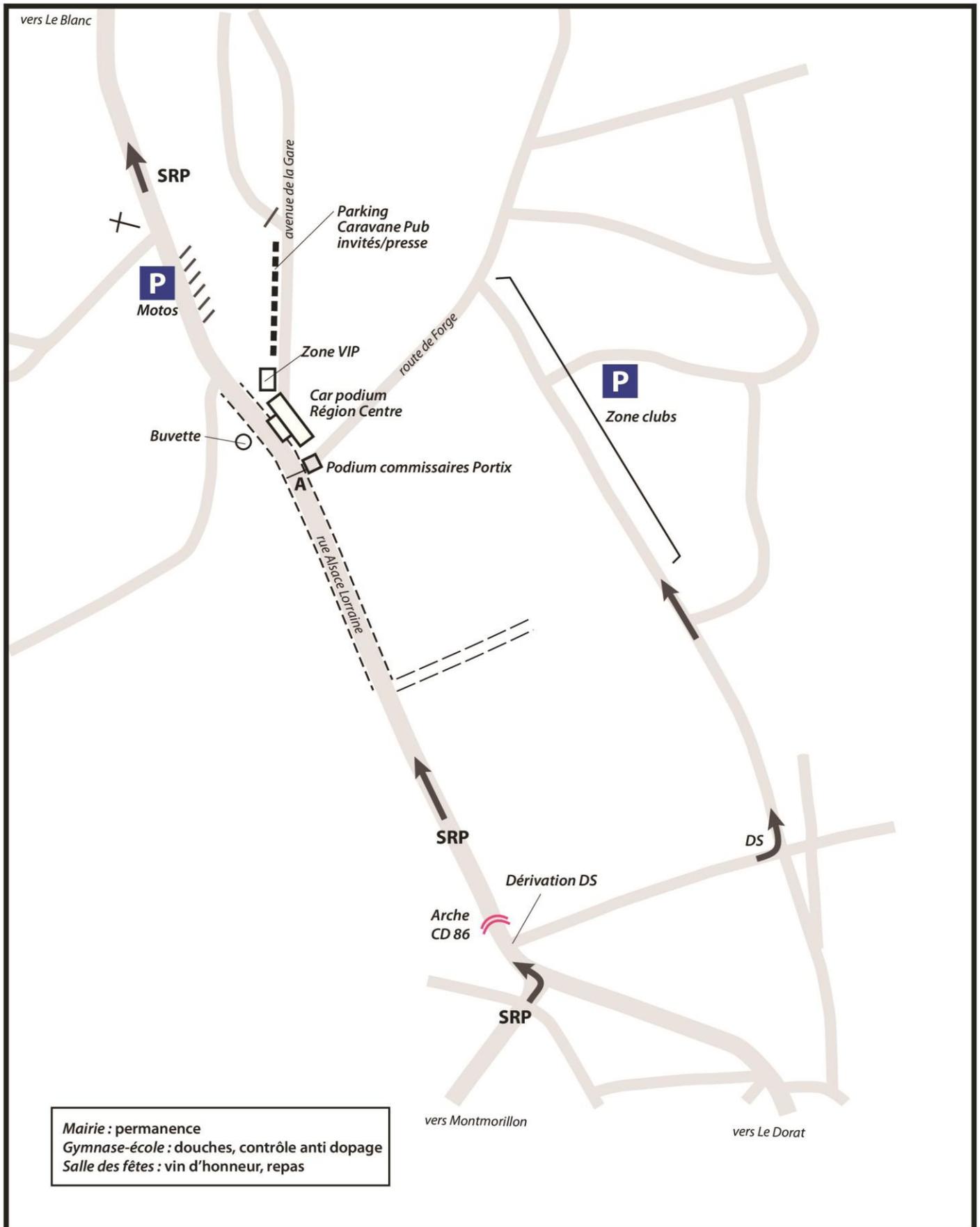
Début **10 minutes** après l'arrivée avec remise des gerbes, trophées, coupes et écharpes, en présence des différents partenaires et personnalités. Les coureurs suivants sont attendus en tenue sportive, **le plus rapidement**, sur le podium :

- LES LAUREATS DE L'ÉPREUVE :
- le 1^{er}
 - le 2^e
 - le 3^e
 - le Meilleur Sprinter (Rushs)
 - le Meilleur Grimpeur
 - le Lauréat du Souvenir Rousse-Perrin (MG 10)
 - le Lauréat du Combiné
 - le Plus Combatif (Souvenir Paul CHASSAT)
 - le Fair-Play
 - le Meilleur Français
 - le Meilleur Étranger
 - la Meilleure Équipe

LES LAUREATS DU CHALLENGE D'OR 2018 (INDIVIDUEL, ESPOIR, ÉQUIPE)

- => Permanence : Mairie de La Trimouille (8 Place de la Mairie)
Organisation et réception des équipes
- => Salle des Commissaires (classements) : Mairie de La Trimouille (8 Place de la Mairie) ☎ : 06.83.32.15.22 (Y. BIGAUD)
Heure d'ouverture : 16h30 **FLECHAGE VERT**
- => Vestiaires : Gymnase de la salle des fêtes (Route de Journet)
Heure d'ouverture : 16h **FLECHAGE JAUNE**
- => Communiqué des résultats : Mairie de La Trimouille (8 Place de la Mairie)
www.stsport.fr ou www.directvelo.com
- => Contrôle médical (pour les coureurs concernés) : Gymnase de la salle des fêtes (Route de Journet) ☎ : 06.68.87.83.23 (P. ROULET)
Heure : de suite après l'arrivée du dernier concurrent **FLECHAGE ROSE**
- => Classements : Podium, puis officialisation par les commissaires à la permanence
- => Salle de Presse : Mairie de La Trimouille (8 Place de la Mairie) ☎ : 06.83.32.15.22 (Y. BIGAUD)
- => Permanence matériel : Véhicule : Fourgon Brugier
- => Réception du Souvenir "Rousse - Perrin" : Salle des Fêtes, à partir de 19h15 (Vin d'honneur)
- => Repas : Salle des fêtes, à partir de 20h00

PLAN ARRIVÉE - LA TRIMOUILLE (mardi 17 juillet 2018)



RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Souvenir "Rousse - Perrin"

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le Souvenir "Rousse-Perrin" est organisé par le Vélo Club Cantonal Trimouillais, dont le siège social est au 8 Place de la Mairie 86290 LA TRIMOUILLE, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Il se dispute le mardi 17 Juillet 2018.

ARTICLE 2 – TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégories : Hommes Élites Professionnels et Amateurs 1^{re} et 2^e catégories. Elle est inscrite au calendrier Élite FFC en Classe 1.12.1.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement de la FFC, l'épreuve est ouverte à titre individuel ou aux équipes suivantes : Equipes Continentales Françaises, DN1, DN2, DN3, autres clubs français non labellisés, clubs ou sélections étrangères (maximum 3 équipes). Conformément à l'article 2.2.003 du règlement FFC, le nombre de coureurs partants est limité à 200. Les engagements peuvent se faire par équipes ou individuellement et doivent être parvenus à l'organisateur avant le 7 juillet 2018, à l'adresse suivante : Lilian SUIRE, 10 Allée des Marronniers, 86290 LA TRIMOUILLE.

L'engagement est de 8 € par coureur.

ARTICLE 4 – PERMANENCE

La permanence de départ se tiendra le **mardi 17 Juillet de 9h à 11h** à la salle des associations de Saint-Savin (86310).

La confirmation des partants et le retrait des dossards pour les responsables d'équipes et les coureurs individuels se font à la permanence (salle des associations) de **9h15 à 11h le mardi 17 Juillet**.

La réunion des directeurs sportifs organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des Membres du Jury des Commissaires, est fixée à **11h le mardi 17 Juillet** et aura lieu salle des associations de Saint-Savin.

ARTICLE 5 – OPÉRATIONS DE DÉPART

Le quartier des coureurs où pourront stationner les véhicules des équipes est fixé sur le parking de la Place de la Libération à Saint-Savin (86310). Les coureurs devront signer la feuille de départ entre 11h30 à 12h15 sur le podium du village départ.

Ils devront se présenter à la signature par équipes complètes. Chaque équipe sera présentée au public par les speakers officiels de l'épreuve. Le rassemblement et l'alignement des coureurs (appel) s'effectueront à partir de 12h20 (ligne de départ : Entrée du Village départ, sous l'arche).

Le départ fictif est prévu à 12h35 et sera effectué parking de la Place de La Libération (sous l'arche).

Le départ réel arrêté est prévu à 13h00 et sera effectué à La Corbière, après 7,3 km neutralisés.

ARTICLE 6 – RADIO-TOUR

Les informations course (Radios L'Échappée) seront émises par la fréquence **157,5750 MHz**.

ARTICLE 7 – ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'Échappée et le Cycle Poitevin.

Le service est assuré au moyen de 4 voitures de dépannage.

ARTICLE 8 – INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMÈTRES

Conformément à l'Article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres ne sont pas applicables à l'épreuve.

ARTICLE 9 – RAVITAILLEMENTS (3 zones)

La première zone de ravitaillement est prévue au km 55,5 (sortie de Jouhet) jusqu'au km 60 (entrée de Montmorillon).

La deuxième zone de ravitaillement est prévue au km 109,3 (sortie de Thollet) jusqu'au km 115,9 (Carrefour de Labron D123).

La troisième zone de ravitaillement est prévue au km 153,5 (Carrefour D727/VO Cervolet) jusqu'au km 155,5 (entrée de La Trimouille).

ARTICLE 10 – DÉRIVATION (Arrivée Rue Alsace Lorraine – LA TRIMOUILLE)

Une dérivation obligatoire est mise en place pour les **véhicules des directeurs sportifs** à **300 mètres avant la ligne d'arrivée**, ces voitures sont dérivées à droite (Allée des Marronniers), et stationnement ensuite au parking Equipes situé Rue Pasteur et Route de Forges. Pour information, les vestiaires/douches sont au Gymnase (Route de Journet) (voir plan site d'arrivée).

Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules suivants :

- Direction de l'Organisation
- Commissaires
- Médecin Officiel
- Directeur Sportif du vainqueur s'il arrive détaché avec au moins une minute d'avance (Article 2.3.006 du règlement UCI).

Un autre parking est prévu après la ligne pour les véhicules commissaires et officiels.

ARTICLE 11 – DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Jury des Commissaires, en consultation avec l'Organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à plus de **10 minutes du peloton principal**, doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 12 – CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement individuel
- un classement des MG
- un classement des rushs
- un classement par équipes.

Les classements des MG et des rushs sont établis par addition de points (voir réglementation MG et rushs). En outre, les lauréats devront terminer l'épreuve. En cas d'ex-æquo, il sera tenu compte du plus grand nombre de places de 1^{er}, 2^e, et 3^e ; le cas échéant, de la meilleure place obtenue lors du dernier MG ou rush disputé.

Le classement par équipes se fait par l'addition des 3 meilleures places des coureurs d'une même équipe (Article 2.3.044 du règlement FFC).

ARTICLE 13 – PRIX

Les prix suivants sont attribués :

- la dotation de l'épreuve, conformément au barème FFC, s'élèvera à 1524 € répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel
 - le vainqueur du classement des MG sera récompensé par un prix de **100 €**
 - le vainqueur du classement des rushs sera récompensé par un prix de **100 €**
 - la meilleure équipe sur 3 coureurs au cumul des places recevra une dotation de **100 €**
- Le total des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 1824 €.

ARTICLE 14 – ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique également à l'épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu au Gymnase de l'école, Rue de la Liberté (Tél. : 06.68.87.83.23 – Philippe Roulet).

ARTICLE 15 – PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition. **Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après l'arrivée :**

- les trois premiers de l'épreuve
- les vainqueurs des classements annexes : rushs, MG, équipes
- le lauréat du Souvenir Rousse-Perrin (MG 8)
- le 1^{er} professionnel
- le 1^{er} amateur
- le meilleur jeune
- le plus combatif (Souvenir Paul Chassat)
- le combiné
- le fair-play
- le premier Français
- le premier Etranger

ARTICLE 16 – PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

RÈGLEMENT DU CHALLENGE MEILLEUR GRIMPEUR

1 – Les endroits qui compteront pour le Challenge Meilleur Grimpeur seront matérialisés par des panneaux ainsi qu’au sol : **MG**

(pancarte publicitaire à l’endroit du classement)

- 5 points au premier
- 3 points au deuxième
- 1 point au troisième.

En cas d’ex-æquo, il sera tenu compte du plus grand nombre de places de 1^{er}, 2^e, 3^e ; le cas échéant, de la meilleure place obtenue lors du dernier sprint disputé.

2 – Un classement général est établi par addition de points attribués sur les 12 meilleurs grimpeurs sélectionnés.

3 – Le lauréat devra terminer l’épreuve.

MG	KM	COMMUNES	LIEUX
MG 1	8,9	SAINT PIERRE DE MAILLE	SORTIE
MG 2	12,5	ANGLES SUR L’ANGLIN	CENTRE BOURG
MG 3	34,3	SAINT-SAVIN	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE SORTIE
MG 4	48,8	ANTIGNY	CÔTE DU MOULIN
MG 5	78,6	BETHINES	CENTRE BOURG
MG 6	88,7	LIGLET	ENTREE
MG 7	96,5	LA TRIMOUILLE	CÔTE DE SAINT PIERRE
MG 8	103	LA TRIMOUILLE	CÔTE DE LA JONCHERE
MG 9	109,1	THOLLET	CÔTE DE BLE
MG 10	121,4	BRIGUEIL LE CHANTRE	CÔTE DE LAJONC
MG 11	126,9	BRIGUEIL LE CHANTRE	CÔTE DE LA LAITERIE
MG 12	145,1	JOURNET	CÔTE DE TERVANNES



Souvenir ROUSSE-PERRIN 2017

RÈGLEMENT DU CHALLENGE DES RUSHS

1 – Les endroits qui compteront pour le Challenge des rushs seront matérialisés par des panneaux ainsi qu’au sol : **RUSH**

(pancarte publicitaire à l’endroit du Sprint)

- 5 points au premier
- 3 points au deuxième
- 1 point au troisième

En cas d’ex-æquo, il sera tenu compte du plus grand nombre de places de 1^{er}, 2^e, 3^e ; le cas échéant, de la meilleure place obtenue lors du dernier sprint disputé.

2 – Un classement général est établi par addition de points attribués sur les 14 rushs sélectionnés.

3 – Le lauréat devra terminer l’épreuve.

PC	KM	COMMUNES	LIEUX
PC 1	2,1	LA BUSSIERE	CENTRE BOURG
PC 2	22,8	MERIGNY	ENTREE
PC 3	30	NALLIERS	SORTIE
PC 4	40,8	NALLIERS	SORTIE
PC 5	44,8	SAINT-SAVIN	PLACE DE LA LIBERATION
PC 6	47,6	ANTIGNY	ENTREE
PC 7	54,7	JOUHET	CENTRE BOURG
PC 8	61,9	MONTMORILLON	MAISON DES SERVICES
PC 9	70,8	HAIMS	ROUTE DE BETHINES
PC 10	113,3	LES HEROLLES	CENTRE BOURG
PC 11	119,2	COULONGES	MAIRIE
PC 12	137,3	LA TRIMOUILLE	1 ^{er} PASSAGE SUR LA LIGNE
PC 13	147,7	JOURNET	MAIRIE
PC 14	151,5	SAINT LEOMER	ENTREE



Souvenir ROUSSE-PERRIN 2017

4 jours de courses entre la Vienne et l'Indre

2^e "Entre Brenne et Montmorillonnais"

POULIGNY-SAINT-PIERRE – L'ISLE-JOURDAIN

Dimanche 15 Juillet / 194,2 km

12^e "Etoile d'Or"

VALDIVIENNE – EGUZON

Lundi 16 Juillet / 167,1 km

16^e "Souvenir Rousse-Perrin"

LA TRIMOUILLE – SAINT-SAVIN

Mardi 17 Juillet / 176,3 km

20^e "Trophée des Champions"

LE RIADOUX – CIVAUX

Samedi 29 Septembre / 183,1 km





SECRETARIAT
Yannick BIGAUD
Permanence et presse
06 83 32 15 22

ACCUEIL INVITES
Séverine CLEMENT
06 85 80 42 17
SIGNALEURS ORGANISATION
Michèle ANTIGNY
06 32 50 14 62

SECURITE/SIGNALEURS
André ANTIGNY
Référent
06 73 10 61 79

CHAUFFEUR SECURITE OUVERTURE COURSE
Jean-Pierre ANTIGNY
06 37 71 20 07

VOITURE PILOTE
Franck BOUILLAUD
06 76 51 42 73

FERMETURE COURSE
Bernard BRISSONNET
06 44 32 62 08
Jacques CARTIER
06 71 68 50 72
RAMASSAGE MATERIEL
Bernard PUISAIS
06 79 31 72 74
Stéphane DUPONT
06 02 66 36 26

Denis CLEMENT
EBM, EO, TC
06 80 01 57 40

Cycle Poitevin
Jean-Marie BOUTIN
EO
06 88 68 01 72

VOITURES
Jean-Marie RIBARDIERE
Responsable
06 14 43 76 16

PLACEMENT
André ANTIGNY
06 73 10 61 79

CONTROLE LISTES
Benoît LAVAUD
06 85 69 01 01

RESPONSABLES CLES
Philippe MICHEAU
06 51 10 49 25
Joël PERIVIER
06 70 48 53 54

CARBURANT
Robert PHILIPPE
06 16 03 01 18
Yves JOYAUX
06 82 26 48 14

PLACEMENT PARKINGS VEHICULES OFFICIELS
Joël BIOTTEAU
06 80 85 75 51
Dominique COTTET
Hughes DOUSSELAIN
06 72 58 07 68

DIRECTEURS D'EPREUVES

Lilian SUIRE
SRP
06 88 75 08 49

CLUBS TECHNIQUES

US Argenton
Philippe ROULET
EBM, TC
06 68 87 83 23

PARKINGS SIGNALEURS
Jean-Pierre ANTIGNY
06 37 71 20 07
EQUIPES
Bernard CHARBONNIER
06 70 42 06 43
ORGANISATION TC
Alain MOREAU
06 25 74 52 99

CARAVANE PUBLICITAIRE
Robert PHILIPPE
Chef Caravanier
06 16 03 01 18

FERMETURE CARAVANE
Michel VAUZELLE
06 86 98 85 35

VOITURES ANCIENNES
Nicole BRUGIER
06 59 33 73 11

MOTOS RESPONSABLES
Daniel SOUBISE
06 37 87 51 02
Stanislas DAVID
06 72 92 31 69

Lilian SUIRE
SRP
06 88 75 08 49

VCCT
Lilian SUIRE
SRP
06 88 75 08 49

MOTOS SECURITE
Daniel SOUBISE
06 37 87 51 02

MATERIEL MOTOS
Jean-Charles DEVILLE
Laurent CARON
06 74 32 33 98

VILLAGES DEPART
Jean-Marie VRIET
Responsable
06 07 74 66 65

MONTAGE DEPART
Jean-Marie RABIS
06 79 54 84 40

VILLAGES PARTENAIRES/ARRIVEE
Francis MERCIER
06 81 71 70 31
Claudine MERCIER
06 37 45 83 81
Annie MORILLEAU
06 60 16 59 24
Anne-Marie CARTIER
06 89 83 84 43

ARCHE
Gérard CHEZEAUX
06 81 41 94 97
Jacky SAUZIN
06 74 00 50 95



RESTAURATION
Brigitte et Christian CHARLES
Sites Départ
06 32 43 56 29
Dany et Jacky LIONNET
Sites Arrivée
06 08 88 25 76 Dany
06 32 58 97 40 Jacky

VILLAGES ARRIVEE
Francis MERCIER
Responsable
06 81 71 70 31
Philippe ROULET
Coordination FFC
06 68 87 83 23

MONTAGE
Jean-Pierre CARION
06 33 32 17 14
Michel TARTARIN
06 72 09 97 78
Jean-Michel COUTANT
06 09 18 25 60
Agnès BIQUET
06 98 24 39 12
Rémi COURTOIS
06 01 71 77 42
Jean-Jacques BONNAL
06 07 93 34 52
Frédéric TRINQUART
06 43 43 03 63

PROTOCOLE
Jean-Marie VRIET
Responsable
06 07 74 66 65
Francis MERCIER
Accueil VIP
06 81 71 70 31

ANTI-DOPAGE
Philippe ROULET
06 68 87 83 23

ORGANIGRAMME COMC 2018



PRESIDENT D'HONNEUR
Jacques AUCLERT
06 09 88 41 28

PRESIDENT
Denis CLEMENT
06 80 01 57 40



VICE PRESIDENT
Chargé de la communication
Jean-Marie VRIET
06 07 74 66 65

VICE PRESIDENT
Chargé de la sécurité et des signaleurs
André ANTIGNY
06 73 10 61 79

VICE PRESIDENT
Chargé des relations partenaires
Francis MERCIER
06 81 71 70 31

SECRETARE
Yannick BIGAUD
06 83 32 15 22

SECRETARE ADJOINT
Lilian SUIRE
06 88 75 08 49

TRESORIER
Robert PHILIPPE
06 16 03 01 18

TRESORIER ADJOINT
Christian CHARLES
06 43 37 17 27

VILLAGES VIP
Claudine MERCIER
06 37 45 83 81
Annie MORILLEAU
06 60 16 59 24
Anne-Marie CARTIER
06 89 83 84 43

MOTOS
Stanislas DAVID
06 72 92 31 69
Daniel SOUBISE
06 37 87 51 02

MATERIEL
Franck BOUILLAUD
06 76 51 42 73
Jean-Michel COUTANT
06 09 18 25 60
Agnès BIQUET
06 98 24 39 12

RELATIONS FFC
Lilian SUIRE
06 88 75 08 49



COMMISSIONS

REPAS
Brigitte et Christian CHARLES
06 32 43 56 29
Dany et Jacky LIONNET
06 08 88 25 76 Dany
06 32 58 97 40 Jacky
Micheline COURTOIS
06 03 57 68 00

VEHICULES
Jean-Marie RIBARDIERE
06 14 43 76 16
Yves JOYAUX
06 82 26 48 14
Benoît LAVAUD
06 85 69 01 01
Philippe MICHEAU
06 51 10 49 25
Joël PERVIER
06 70 48 53 54

**CARAVANE
PUBLICITAIRE**
Robert PHILIPPE
06 16 03 01 18
Michel VAUZELLE
06 86 98 85 35
Nicole BRUGIER
06 79 58 43 02

**VILLAGES
DEPART**
Jean-Marie VRIET
06 07 74 66 65
Jean-Marie RABIS
06 79 54 84 40
Bernard CHARBONNIER
06 70 42 06 43
Joël BIOTTEAU
06 80 85 75 51
Jacky SAUZIN
06 74 00 50 95

**VILLAGES
ARRIVEE**
Francis MERCIER
06 81 71 70 31
Philippe ROULET
06 68 87 83 23
Jean-Pierre CARION
06 33 32 17 14
Michel TARTARIN
06 72 09 97 78
Gérard CHEZEAUX
06 81 41 94 97
Frédéric TRINQUART
06 43 43 03 63

AGENCE - DOMICILE - INTERNET - TÉLÉPHONE

MON AGENT EN DIRECT, PAS DE PLATEAU TÉLÉPHONIQUE



Contactez l'Agent Mutuelle de Poitiers le plus proche de chez vous !

ARGENTON-SUR-CREUSE - Frédéric JOUHANNET

10 rue Grande - 02 54 24 08 85

AVAILLES-LIMOUZINE - Bruno AGUILLON

9 rue du Commerce - 05 49 48 80 31

CHAUVIGNY - Jean-Philippe LEROUX

5 place de Trino - 05 49 46 42 57

GENÇAY - Alexandre GRANDON

3 rue des Docteurs Barot - 05 49 59 46 58

LA ROCHE-POSAY - Yannick VILLANNEAU

18 boulevard Victor Hugo - 05 49 86 13 75

LA TRIMOUILLE - Laurent VINAIS

2 place de la Liberté - 05 49 48 80 97

LE BLANC - Damien REBOURG

13 place André Gasnier - 02 54 37 29 50

L'ISLE JOURDAIN - Bruno AGUILLON

22 place d'Armes - 05 49 48 70 26

LUSSAC-LES-CHÂTEAUX - Soizic ROUSSEAU-SOREL

8 place Saint-Sornin - 05 49 48 42 14

MONTMORILLON - Soizic ROUSSEAU-SOREL

9 boulevard de Strasbourg - 05 49 91 04 68

NIEUIL-L'ESPOIR - Alexandre GRANDON

16 rue de l'Ancien Couvent - 05 49 51 94 67

SAINT-SAVIN - Laurent VINAIS

16 place de la Libération - 05 49 48 02 55

LISSON DU POITOU - Alexandre GRANDON

1 place du Marché - 05 49 39 20 77



mutelledepoitiers.fr